

**AGRA****PRESSE**

Semaine du 13 juillet 2020 ◀ n° 3750

## CETTE SEMAINE

**Covid-19 : nouvelles mesures pour le vin, rien pour le veau et la volaille** p. 16

**Julien Denormandie, parcours d'un Agro jusqu'à l'Agriculture** p. 19

**Une nouvelle PPL pour renforcer la loi Egalim d'ici la fin de l'année** p. 28

**CatAgri : la nouvelle proposition des assureurs face aux risques climatiques** p. 30

**En Argentine, une vague de saccages de silos** p. 43

*Suite de notre série d'été « Cuisine et dépendances »*

**La bouteille de lait** p. 7

## ENQUÊTE

## Le géant SOS lorgne sur l'agriculture

Géant associatif issu du médico-social, le groupe SOS (1 milliard d'euros de budget annuel) s'intéresse à l'agriculture et l'alimentation, y réalisant ces derniers mois quelques opérations remarquées de croissance externe. Après avoir racheté en 2016 l'association Fermes d'avenir (permaculture/agroécologie), le groupe a mis la main sur les 300 d'épiceries solidaires du réseau Andes en 2019, mais aussi sur un lycée agricole au printemps. Sa méthode : reprendre des structures « en difficulté ou en crise de croissance ». SOS projette ainsi de piloter une dizaine d'établissements scolaires de l'agriculture et du paysage. Le groupe travaille également depuis deux ans à la création d'un fonds de 50 millions d'euros pour financer en dettes des exploitations agricoles en agroécologie. Et il n'écarte pas l'idée de piloter des exploitations dans le cadre de projets d'insertion, lorgnant notamment sur les structures du réseau Jardins de Cocagne, qui occupent 7 % du marché français des fruits et légumes bio.

**P**rononcez SOS, comme le signal de détresse ! Depuis quelques mois, le géant associatif du secteur médico-social se fait un nom dans la filière agricole et alimentaire, par ses acquisitions et ses ambitions, dans la production, la transformation, la distribution et même l'enseignement. Peu connu il y a encore quelques années en dehors de monde de l'économie sociale, le groupe s'est d'abord fait connaître du grand public par la personnalité de son président Jean-Marc Borello, cofondateur en 2017 du mouvement (puis parti politique) En Marche!, dont il est encore aujourd'hui membre du bureau exécutif.

C'est en reprenant de nombreuses associations, « en difficultés ou en crise de croissance », que le groupe est parvenu à atteindre cette taille importante pour le secteur : 1 Mrd€ de budget (subventions comprises). Soit un peu moins qu'une institution comme La Croix rouge (1,3 Mrd€), mais beaucoup plus que le Secours catholique ou le Secours populaire (environ 300 M€ chacun). Né il y a 35 ans, le groupe a été fondé par quatre associations du médico-social, qui se partagent encore aujourd'hui le conseil d'administration et l'assemblée générale. Le groupe est de gestion purement associative : pas de dividende, salaires plafonnés (échelle de salaire d'un à 15), bénéfices réinjectés, principalement pour faire de la croissance externe.

Et ça marche. Dans le médico-social, son secteur d'origine, SOS gère une centaine d'Ehpad et neufs hôpitaux. Il est également à la tête d'une centaine

# édito

## Candidat idoine

C'est une sacrée surprise, mais compte tenu du fonctionnement de l'exécutif depuis 2017, Julien Denormandie apparaît comme le candidat idoine pour remplir la fonction de ministre de l'Agriculture. En effet, l'Elysée ne semblait pas avoir trouvé chaussure à son pied avec ses deux prédécesseurs. Grand amateur de sardines, Stéphane Travert – aussi travailleur qu'il fût – semblait plus tourné vers la mer que vers la terre, si bien qu'il peina à donner de l'épaisseur aux discours d'Emmanuel Macron, et plus généralement à nourrir le débat agricole. À l'inverse, Didier Guillaume fut très à l'aise, volontiers improvisateur voire franc-tireur dans ses expressions. Quitte à ce que ses annonces peinent parfois à être suivies d'effets. Par sa proximité avec Emmanuel Macron, l'arrivée de Julien Denormandie devrait donc huiler les rouages de l'exécutif avec l'Agriculture. Par son parcours d'ingénieur agronome – quoique fortement forestier, il devrait apporter de la technicité aux expressions du gouvernement. Le nouveau ministre apportera-t-il plus de poids aux demandes du secteur agricole ? C'est ce qu'espère le syndicalisme majoritaire. Mais tout dépendra de sa grille de lecture politique, sur le commerce, la régulation, la gestion des risques. Et sur ces points, il reste encore assez mystérieux !

► **Mathieu Robert**  
Rédacteur en chef

# SOMMAIRE

Semaine du 13 juillet 2020 ► n° 3750

## ENQUÊTE

Le géant SOS Iorgne sur l'agriculture

LEADERS

## SÉRIE D'ÉTÉ

Sans importation, une bouteille de lait traitée à la main

## POLITIQUES EUROPE

Commerce : États-Unis, Chine, Mercosur et réforme de l'OMC, priorités de la présidence allemande

Agriculture biologique : une consultation publique durant l'été, un plan d'action en novembre

Cadre financier européen 2021-2027 : la Pac au milieu de beaucoup d'autres questions à résoudre

Les eurodéputés insistent sur la lutte contre la déforestation importée

Marchés agricoles européens : des signes de reprise mais beaucoup d'incertitudes

Covid-19 : nouvelles mesures pour le vin, rien pour le veau et la volaille

## FRANCE

Julien Denormandie, parcours d'un Agro jusqu'à l'Agriculture

Didier Guillaume, un départ au goût amer

Barbara Pompili promet la « continuité »

Une nouvelle PPL pour renforcer la loi Egalim pour la fin de l'année

CatAgri : la nouvelle proposition des assureurs face aux risques climatiques

CatAgri : les réactions de l'AGPB et de la FNPF

La petite bio qui monte, qui monte

Réforme du Cese : « Le monde agricole ne sera pas plus affecté que les autres »

## MONDE

Politique commerciale : les euro-députés veulent un renforcement global des outils de défense

La Chine moteur des exportations de l'UE alors que les échanges outre-Manche sont au plus bas

UE/Nouvelle-Zélande : l'accord reporté à 2021... au plus tôt

En Argentine, une vague de sacs-cages de silos

## ÉCONOMIE ANIMAL

Toujours de fortes incertitudes sur le marché européen des produits laitiers

L'abattage à la ferme se tourne vers le financement participatif

Appel à un référendum pour « en finir avec l'élevage intensif »

## VÉGÉTAL

Moissons : le blé réduit à sa deuxième plus faible récolte depuis 2004

L'export de blé attendu en baisse après une année 2019-20 « exceptionnelle »

Blé : le Brésil ouvre davantage son marché aux pays non-membres du Mercosur

Machinisme : les distributeurs « un peu lâchés » par les constructeurs face à la crise

Trop de vin à la distillation, la filière prend une mesure d'urgence

Betterave : une jaunisse « hors de contrôle » fragilise la filière

Fertilisation : la valorisation des urines humaines fait son chemin

## ENERGIE

Biométhane : les éleveurs probablement épargnés des baisses de tarif d'achat

GRAPHIQUE & CHIFFRES

## L'agriculture, activité importante de la réinsertion par le travail

Derrière les « services à la personne et à la société » (nettoyage, propreté...), le secteur de « l'entretien des espaces naturels, des espaces verts et de la production agricole » est la deuxième activité la plus représentée dans l'insertion par l'activité économique (IAE), avec 18 % des salariés en parcours d'insertion. Le calcul est tiré d'un rapport de la Cour des Comptes qui exprimait, en 2019, une « appréciation positive » de l'IAE des chômeurs très éloignés de l'emploi. Le rapport mettait en avant le modèle économique méconnu et l'équilibre fragile des structures d'insertion.

« Nous fournissons 30 000 repas par jour »

d'établissements dans le secteur de l'enfance, comme des crèches, ou des structures d'accompagnement et orientation d'enfants et d'adolescents en difficulté ou en danger.

### Diversification écologique

L'agriculture dans tout ça? Elle est un support de diversification vers l'écologie. « *Notre raison d'être, c'est de répondre aux besoins de la société, explique Pierre Pageot, en charge de la transition écologique pour le groupe. Or l'écologie n'avait pas de secteur dédié. Comme c'est une thématique large, nous avons décidé de nous concentrer sur la nature et l'agriculture, en cohérence avec notre activité actuelle, au travers de laquelle nous fournissons 30 000 repas par jour.* »

Après seulement quelques années, cette nouvelle branche compte déjà 1 400 salariés et 28 millions d'euros de budget (subventions comprises). La première opération de croissance a commencé en 2016. « *Nous avons commencé par l'association Fermes d'avenir et la plateforme Bluebees, pour leur capacité de convertir des fermes à l'agroécologie, de créer des filières bio et de monter des financements.* » Puis, « *nous avons affiné notre stratégie, autour de trois axes, l'alimentation et l'agriculture d'une part, la nature, et enfin l'enseignement.* »

Côté alimentation, le groupe SOS a intégré l'Andes en 2019, dans le cadre d'un redressement judiciaire. L'association regroupe plus de 300 épiceries solidaires en France, ainsi que des associations de lutte contre le gaspillage présents dans quatre marchés d'intérêt national (Min). Le groupe dispose également d'une branche « brigade nature » (paysagisme, espaces verts), activité très courante dans le secteur de l'insertion par le travail (voir encadré).

### Couverture du territoire

Sur l'axe enseignement, le groupe a d'abord repris l'école du paysage de Paris fin 2019, puis un lycée agricole de la Nièvre au printemps dernier. Placé en redressement judiciaire en janvier par le tribunal de Nevers, l'Iperma (aujourd'hui lycée professionnel Cœur de Nièvre) a été filialisé par le groupe SOS en avril.

« *Nous reprenons des structures, soit parce qu'elles sont en difficulté, soit en crise de croissance, comme Fermes d'avenir. En général, nous ne mettons pas d'argent, les prix de cession sont de quelques milliers d'euros, explique Pierre Pageot. Nous ne nous fixons pas forcément d'objectifs chiffrés, ni de rentabilité. Nous ne visons pas la lucrativité, mais nous avons des objectifs de croissance.* »

Par exemple, sur son activité de « brigade nature », le groupe est actuellement présent dans six départements, et souhaite couvrir tout le territoire. Dans l'enseignement, « on

# ÉVÉNEMENT

Le géant SOS Iorgne sur l'agriculture ▶

*pourrait avoir une dizaine d'établissements de formations ; nous sommes à l'écoute des difficultés ».*

## « Nous ne nous fixons pas de limite »

À l'exception des Fermes d'avenir - mais l'association a finalement arrêté la Ferme de la Bourdaisière en 2019 - le groupe SOS n'a pas encore mis le pied dans la production agricole. « *Nous ne faisons pas aujourd'hui de production en propre, ni de transformation. Mais nous nous posons beaucoup la question. Beaucoup de gens viennent nous voir et nous ne nous fixons pas de limite* », explique Pierre Pageot.

Dans le monde de l'insertion par le travail, les Jardins de Cocagne sont la référence de la production agricole. Réseau associatif également trentenaire, il fédère une centaine d'exploitations maraîchères en agriculture biologique, et revendique 6,9 % de marché français des fruits et légumes bio (voir encadré).

Une couverture nationale qui intéresse SOS. « *L'idée n'est pas de remplacer les Jardins de Cocagne, mais certains pourraient rejoindre le groupe* », explique Pierre Pageot. « *Nous avons posé une volonté de croissance, mais nous ne faisons pas d'OPA hostiles. Nous apportons des moyens mutualisés, et une surface financière. Nos atouts sont la réactivité et la crédibilité financière* ».

## Un fonds pour investir dans les exploitations

Le président Dominique Hays du réseau des Jardins de Cocagne ne cache pas ses réticences face au groupe SOS : « *Nous, nous partons de besoins exprimés sur le territoire, d'une sollicitation, souvent en lien étroit avec le secteur agricole local. SOS est dans une logique de couverture du territoire* ». Référence notamment au récent appel à candidatures lancé par SOS pour la création de 1 000 cafés dans des communes de moins de 3 500 habitants.

Présent dans la distribution, le conseil et l'enseignement, le groupe SOS s'intéresse également à la transformation : « *Nous regardons une grosse légumerie en Ile de France, une brasserie locale* », glisse Pierre Pageot. Enfin il s'intéresse également au financement de l'agriculture.

## Emmaüs accélère sur l'agriculture

La fédération Emmaüs France aussi s'intéresse à l'agriculture, au point même d'avoir lancé il y a un an et demi une « mission Agriculture ». La dynamique a été lancée en 2016 avec la signature d'une convention avec l'administration pénitentiaire, pour dupliquer dans dix régions le modèle de la Ferme de Moyembrie ; Emmaüs y propose des parcours d'insertion en sortie de prison sur des activités de maraîchage, d'élevage de chèvres et poules bio. « *Ma mission est intervenue dans ce contexte, avec en parallèle l'envie exprimée par une quinzaine de structures de se lancer en agriculture* », rapporte la chargée de mission Casilde Gratacos. Une première étude a été financée, entre autres par la fondation Avril, pour recenser les projets existants, dont les vocations se révèlent diverses (pédagogique, commerciale, insertion, autonomie). De là est née une nouvelle étude pour étudier « *le potentiel essaimage d'un modèle de boutiques de producteurs* », au sein des 400 espaces de vente du réseau. Les produits pourraient être issus des activités agricoles de l'association elle-même, et de producteurs locaux.

## Les Jardins de Cocagne se diversifient et installent

Trouver quelques hectares cultivables, recruter une soixantaine de clients pour des paniers de légumes bio, et demander un agrément public pour un chantier de réinsertion. C'est en gros le modèle qui a jusqu'ici permis au réseau Jardins de Cocagne d'essaimer partout en France depuis trente ans, et d'atteindre 102 exploitations affiliées. Mais « aujourd'hui un simple jardin de quatre hectares, ce n'est pas suffisant pour s'installer et être en bonne santé. Il faut une activité servicielle, comme de la transformation ou de la logistique », explique son président Dominique Hays. Pour le réseau, « l'objectif n'est donc pas d'atteindre 200, mais plutôt de créer des dynamiques de filières territoriales, des écopôles ». Les Jardins de cocagne emploient 4 000 salariés en réinsertion, et 800 permanents (autant de techniciens agricoles que de travailleurs sociaux). Parmi les salariés en réinsertion, certains s'installent depuis quelques années, avec l'aide du réseau qui continue alors de les épauler sur l'aspect comptable et administratif.

Enfin, depuis deux ans, le groupe travaille à la création d'un fonds d'investissement de 50 millions d'euros, en partenariat avec une société de gestion française. L'objectif : financer des projets de fermes agroécologiques, en dettes. « *Il manquait un outil pour financer le rachat de fermes* », estime Pierre Pageot. De là à reprendre ou gérer eux-mêmes des fermes ? « *Pas sur que nous soyons amenés à reprendre des fermes conventionnelles, sauf dans le cadre d'activités d'insertion* ». Pas sûr, donc pas impossible ?

MR



Hebdomadaire édité par AGRA SAS - groupe Réussir - au capital de 330 846 euros - RCS Caen 538 582 636 00014  
1, rue Léopold Sédar Senghor, 14460 COLOMBELLES - tél. 02 31 35 77 00

### RÉDACTION

Bureau de Paris - 4-14 rue ferrus CS 41442 - 75683 Paris cedex 14- Tél. 01 42 74 28 00 - Fax 01 42 74 29 35

Tél. personnel : composer 01 42 74 suivi des 4 chiffres entre parenthèses.

**Rédacteur en chef** : Mathieu Robert (29 43 - m.robert@agra.fr - Banque, données, start-up)

**Rédacteur en chef adjoint** : Yannick Groult (28 78 - y.groult@agra.fr - Viandes, bien-être animal, chambres d'agriculture)

**Journalistes** : Jean-Christophe Detaille (29 45 - jc.detaille@agra.fr - Grandes cultures, intrants, machinisme) ; Alizée Juanchich (29 42 - a.juanchich@agra.fr - Lait, aval, coopératives) ; Marc Nicolle (29 39 - m.nicolle@agra.fr - vin, énergies, foncier, installation, enseignement) ; Ivan Logvenoff (29 41 - i.logvenoff@agra.fr - Biodiversité, santé, climat, recherche, miel, ovins) ; Laurène Mainguy (29 40 - l.mainguy@agra.fr - Fruits et légumes, PPAM, gestion des risques, social) ;

**Secrétaire de rédaction** : Matthieu Brocart (29 38 - m.brocart@agra.fr)

Bureau de Bruxelles - 53 rue d'Arlon - 1040 Bruxelles

**Rédacteur en chef** : Antonin Garnier (00 322 230 95 05 - agarnier@agra-presse.be)

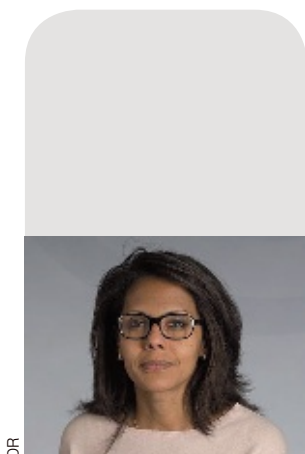
**Journaliste** : Romain Millet (00 322 231 07 16 - rmillet@agra-presse.be)

SERVICES Fax 01 42 74 29 35

Fondateur Henri Deramond - Président & directeur de la publication Thibaut De Jaegher - Actionnaires Réussir SA et Agra Investissement - Directrice des rédactions : Nicole Ouvrard - Abonnements 02 31 35 77 02 - Fax 02 31 35 77 18 - Service abonnement : 02 31 35 77 02, abonnement@agra.fr - ISSN 1259-1351 - Code APE 6391Z - Commission paritaire n°1223T84381 - Dépôt légal à parution - Imprimé par DUPLI-PRINT, 2 rue Descartes, ZI Sezac, 95330 Domont - Abonnement Agra Presse France (dont TVA 2,10%) 1 an 2270,70 € - Autres tarifs : nous consulter - Prix au numéro 57,93 € - Toutes reproductions interdites - Imprimé sur papier labellisé PEFC



## ÉVÉNEMENT LEADERS



### **Audrey Pulvar, adjointe d'Anne Hidalgo à l'agriculture**

À l'occasion d'un Conseil de Paris le 3 juillet, la maire réélue Anne Hidalgo a nommé Audrey Pulvar comme adjointe à « l'agriculture durable, l'alimentation et aux circuits courts ». Audrey Pulvar est l'ancienne présidente de la Fondation Nicolas Hulot (FNH). Durant la campagne, la liste de soutien à la candidature d'Anne Hidalgo aux municipales, « Paris en commun », avait proposé de créer « une coopérative agricole », au grand étonnement de la profession. « AgriParis sera une société d'économie mixte coopérative, créée en partenariat avec le monde agricole, pour permettre à Paris de produire directement ses denrées alimentaires », avaient expliqué deux membres de son équipe, dans une tribune au Monde parue le 29 octobre.



### **Commerce: Gérard Poyer élu président de la FC2A**

La FC2A (commerce agricole et agroalimentaire) a annoncé le 6 juillet l'élection de Gérard Poyer comme président. Il succède à Frédéric Carré qui a assuré deux mandats à la tête de la fédération. Gérard Poyer, commerçant en bestiaux près de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), a été président de la Fédération française du commerce en bestiaux (FFCB) pendant 16 ans. C'est l'un des membres fondateurs de la FC2A, dont il était vice-président depuis sa création en 2014. La fédération, qui regroupe quelque 850 entreprises de filières animales et végétales, a « vocation à se renforcer prochainement avec l'arrivée de nouveaux membres », prévient le communiqué de la fédération.



### **Laurent Mingam, nouveau directeur de l'Ifocap**

Laurent Mingam, vient d'être nommé nouveau directeur de l'Institut de formation des cadres Paysans (Ifocap), annonce son président Stéphane Arousseau. Originaire du Finistère, âgé de 45 ans, Laurent Mingam est diplômé de l'Ihredra et titulaire d'un DESS en droit de l'agriculture et des filières agroalimentaires. Il a été au cours de son parcours professionnel directeur d'organisations agricoles. L'arrivée d'un nouveau directeur « s'inscrit dans un contexte de fortes mutations qu'elles soient agricoles, sociétales ou en lien avec les nouvelles modalités d'apprentissage, via le numérique », commente l'institut.

### **Raphaël Delpech, directeur du Bureau interprofessionnel du cognac**

Le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) a nommé Raphaël Delpech à sa direction. Il aura pour mission de contribuer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la filière cognac et de piloter le BNIC qui compte 118 salariés. Docteur en droit public, il a plus de 20 ans d'expérience dans les affaires publiques et la communication. Il a commencé sa carrière au ministère de l'Économie comme conseiller juridique à l'ambassade de France au Mexique puis au Maroc. En 2008, il a occupé le poste de directeur des affaires publiques chargé des réglementations commerciales internationales chez LVMH, puis de directeur de la communication. De 2014 à 2019, il a été directeur des affaires publiques, de la communication et de la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) du groupe coopératif sucrier français Tereos.

### **Anthony Brun, nouveau président des viticulteurs de l'AOC Cognac**

L'Union générale des viticulteurs pour l'AOC cognac (UGVC), réunie le 8 juillet, a élu Anthony Brun, viticulteur en Charente-Maritime, à sa présidence. Une première réunion électorale, le 1er juillet, n'avait pas permis de départager deux candidats, qui ont finalement retiré leur candidature. Réuni une semaine plus tard, le conseil d'administration a vu émerger un troisième homme, qui a finalement fait le consensus : Anthony Brun, jusque-là secrétaire général de l'UGVC, a été élu à l'unanimité.

Notre série d'été

« **Cuisine et dépendances** » (3/6)

# Sans importation, une bouteille de lait traite à la main

Suite de notre série sur l'origine de produits alimentaires emblématiques, avec cette semaine la bouteille de lait. En perte de vitesse et boudé au petit-déjeuner, le lait conditionné a connu un regain d'intérêt pendant l'épidémie de Covid-19 et l'essor du fait maison. Dans une France laitière largement autosuffisante, le lait de nos bouteilles est très national, y compris lorsque l'on remonte la chaîne de production. À l'exception notable des équipements de traite.

**45** . C'est le nombre de litres de lait conditionné que les Français consomment chaque année. 97 % sont d'origine France, assure Syndilait, organisation professionnelle des fabricants de laits de consommation liquides. Le reste vient majoritairement d'Allemagne et de Belgique « *pour des questions de coûts sur un produit qui a de très faibles marges et un taux de rotation important* », lâche Hélène Pérennou, secrétaire générale de Syndilait.

« *Un très gros travail avec la création du logo «Lait collecté et conditionné en France» a été fait dès 2014 pour accompagner la demande des consommateurs français. Cette action a permis de mieux valoriser le lait français en France et a eu un impact sur les importations qui ont chuté d'environ 70 % entre 2014 et 2019* », explique-t-elle. De 230 000 tonnes en 2015, les importations de lait en brique ou en bouteille ont chuté à 75 000 tonnes en 2019. Et finalement la France est largement autosuffisante puisqu'elle est exportatrice nette de lait conditionné qu'elle expédie vers l'Italie, Espagne et plus marginalement Chine.

### Des Holsteins à l'accent américain

Le lait de nos bouteilles vient donc bien des exploitations françaises mais les vaches d'où viennent-elles? « *Pour la race Holstein qui représente 70 % des inséminations artificielles réalisées chaque année en France, 10 à 15 % de ces inséminations sont réalisés avec des paillettes importées* », indique Laurent Journaux, chef du département génétique et gestion des populations animales à l'Institut de l'élevage.

Au niveau de la sélection, la génétique nord-américaine est beaucoup plus présente pour cette race largement mondialisée. « *En Holstein le sourcing des pères à taureaux sont pour une part importante des taureaux nord-américains* », illustre la spécialiste.

La génétique  
nord-américaine  
est très présente

## SÉRIE DE L'ÉTÉ

« Il n'y a plus aucune marque française depuis longtemps »

Un choix qui s'explique plus par l'important travail de sélection réalisé outre-Atlantique que par nécessité. « *La population française de Holstein est assez grande pour être gérée de façon autonome* », assure-t-il.

« *Pour les races montbéliardes, normandes ou de montagne, c'est 100 % français tant pour les inséminations artificielles que pour le sourcing des reproducteurs* », explique Laurent Journaux. Enfin 20 % de la reproduction du troupeau laitier se fait par saillie naturelle et donc avec des taureaux français mais dont les origines peuvent être étrangères.

### Une alimentation produite sur l'exploitation

Pour nourrir les vaches, la grande majorité de l'alimentation est pâturée ou produite directement sur l'exploitation. « *88 % de l'alimentation des bovins est directement produite, par l'éleveur, sur son exploitation* », explique l'Institut de l'élevage. On y retrouve l'herbe sous diverses formes qui compte pour 63 % de l'alimentation des vaches laitières, l'ensilage de maïs ou d'autres fourrages tels que la betterave ou le colza fourrager (21 % de la ration) et des céréales et protéagineux.

« *Le reste de la ration, acheté à l'extérieur, comprend 4,8 % de tourteaux et protéagineux, 4,5 % de céréales et aliments divers, 2 % d'autres fourrages et 0,7 % de minéraux et vitamines* », calcule l'Idèle. Parmi ces achats, le soja est approvisionné depuis l'étranger.

### La traite 100 % importée

« *Les entreprises qui montent et entretiennent les bâtiments d'élevage sont assez locales* », observe Bertrand Fagoo, spécialiste en bâtiments à l'Idèle. Pour ce qui est des matériaux utilisés, il y a peu de visibilité sur leur origine. « *Les agriculteurs ne connaissent pas la provenance des matériaux. Il n'y a aucune traçabilité* », indique-t-il, notant la présence de site de production de tubulaires ou encore de matériels de bardage sur le territoire hexagonal.

Dans la salle de traite par contre, aucune origine France possible. Que ce soit pour les robots ou les salles de traite dites conventionnelles, c'est 100 % importés, explique Guillaume Bocquet, responsable technique chez Axema. « *Pour la traite, il y a des filiales françaises pour la maintenance et l'installation, mais pour les équipements ce sont uniquement des fabrications à l'étranger* ». « *Il n'y a plus aucune marque française depuis longtemps* », renchérit Bertrand Fagoo. Le lait est ensuite stocké dans les tanks à lait qui sont pour moitié français, pour moitié importés, estime Axema.

### Des emballages fabriqués sur place

La France compte sur son territoire une quinzaine d'entreprises de fabrication de lait conditionné. Les citernes de collecte de lait sont en général françaises, explique Hélène Pérennou de Syndilait. Le matériel en usine est très largement européen mais les composants électroniques viennent souvent d'Asie. Du côté des analyses, « *les laboratoires sont très largement français, le secteur du lait s'appuyant sur des laboratoires interprofessionnels, donc répartis sur le sol national* », explique la professionnelle. Les bouteilles de lait sont généralement fabriquées directement sur le site de conditionnement. Difficile toutefois de connaître l'origine des granulés de plastiques qui les composent.

AJ




 VU DE BRUXELLES

## La Pac à la marge

Les dirigeants européens tenteront une nouvelle fois de conclure un accord sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'UE lors de leur rencontre au sommet les 17 et 18 juillet. Dans ce dossier, même si la question des fonds consacrés à l'agriculture reste importante – 30 % de l'enveloppe globale –, elle semble moins centrale que par le passé. L'épidémie de coronavirus et la sortie du Royaume-Uni sont passées par là. Mais pour certains États des points restent cruciaux, comme la convergence des niveaux de soutien pour les pays entrés le plus récemment dans l'UE (les pays baltes et la Roumanie en tête). Au Parlement européen, on insiste également sur le besoin d'argent frais pour soutenir la transition vers des modèles de production plus durables – Green deal – et la mise à disposition le plus rapidement possible des fonds de relance. Mais les divisions entre chefs d'État et de gouvernement portent surtout sur le volume global du futur budget et le contrôle des dépenses. Une issue favorable semble envisageable avant la pause estivale. La Commission européenne y croit. À tel point qu'elle s'accroche toujours à l'idée d'une période de transition pour la Pac d'une année seulement – États membres et Parlement se sont mis d'accord sur deux années – menaçant même de retirer purement et simplement sa proposition en la matière si le Conseil et le Parlement européen ne se rangent pas à son avis. Pourtant même avec un accord rapide sur le budget, la prochaine Pac aura bien du mal en entrant en vigueur dès 2021.

► Agra Europe

# Commerce : États-Unis, Chine, Mercosur et réforme de l'OMC, priorités de la présidence allemande

**Dans un contexte où l'UE est à la fois confrontée à la concurrence déloyale chinoise et à la diplomatie tarifaire punitive menée par Washington, l'Allemagne qui a pris la présidence tournante du Conseil de l'UE pour le second semestre 2020, a décidé de mettre ces enjeux en haut de son programme en matière commerciale. Elle ambitionne également de faire valider par les Vingt-sept l'accord avec le Mercosur avant la fin de l'année.**

Face à la politique commerciale répressive de Washington, la présidence devrait fixer à l'ordre du jour de la réunion du conseil Affaires étrangères du 9 novembre, la mise en place d'une « boîte à outils de défense commerciale » qui viserait à préserver les intérêts de l'UE alors que la Commission européenne pourrait déjà avoir présenté les grandes lignes de son réexamen de la politique commerciale de l'UE <sup>(1)</sup> attendu pour fin 2020. L'UE attend toujours, dans le cadre d'une procédure miroir, la décision arbitrale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui lui permettrait à son tour, d'imposer des droits de douane supplémentaires pour les subventions accordées à Boeing. Celle-ci est finalement prévue au mois de septembre en raison de la pandémie de Covid-19 <sup>(2)</sup>. Cela fera un an que les États-Unis imposent ces droits de douane supplémentaires de 25 % sur certains produits agricoles (vins, fromages, huile d'olive et olives ou whisky) à hauteur de 4,3 Mrds € en lien avec l'affaire Airbus. Dans ce cadre, la présidence souhaite aussi faire le point sur les relations avec la Chine en approfondissant la question des conditions de concurrence équitables. Ce mécanisme de défense commerciale aura ainsi pour objectif de protéger les petites et moyennes entreprises européennes face aux pratiques commerciales déloyales menées par les entreprises d'État chinoises. Celles-ci bénéficient de subventions conséquentes.

### OMC et Mercosur

Autre point que la présidence souhaite approfondir : la réforme de l'OMC. L'Allemagne entend amener les États membres à réfléchir à un nouveau cadre qui aurait pour objectif de faciliter le commerce et l'investissement. Un dossier qui sera à l'ordre du jour de la douzième Conférence ministérielle prévue en juin 2021, alors qu'elle était initialement prévue du 08 au 11 juin 2020 dans la capitale kazakhe Nour-Soultan. La présidence allemande souhaiterait également avant la fin de son mandat conclure le traité avec le Mercosur. Le Commissaire européen au Commerce, Phil Hogan, a d'ailleurs, précisé le 6 juillet, que « *la finalisation de l'aspect juridique de l'accord est prévu pour octobre, et ensuite ça sera au Conseil et au Parlement de décider s'ils veulent ratifier ou non cet accord qui entraîne une réduction des droits de douane pour les entreprises européennes de 4,5 Mrds €* ». L'Allemagne prévoirait également de mener un état des lieux des relations commerciales bilatérales avec le Mexique. **(RM)**

(1) Voir n°3747 du 22/06/2020

(2) Voir n°3749 du 06/07/2020

## Agriculture biologique : une consultation publique durant l'été, un plan d'action en novembre

La commissaire européenne à la Sécurité alimentaire, Stella Kyriakides, a confirmé le 3 juillet lors de son intervention en clôture du congrès annuel d'Ifoam Europe (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique) qu'une consultation publique sur le plan d'action de l'UE en faveur de l'agriculture biologique serait lancée cet été dans le but de finaliser un plan d'ici novembre. Ce nouveau plan d'action pour les cinq prochaines années « *sera un instrument important pour accompagner la poursuite de la croissance du secteur* », a indiqué la commissaire européenne. Et d'ajouter : « *Nous devrions saisir cette occasion pour aider les agriculteurs et les producteurs de denrées alimentaires européens à devenir des leaders mondiaux en matière de durabilité et de garantir l'avenir de la chaîne alimentaire de l'UE* ». Dans le cadre de ses stratégies « de la ferme à la table » et « biodiversité 2030 », la Commission européenne fixe un objectif de 25 % de surfaces agricoles de l'UE cultivées en agriculture bio d'ici 2030 <sup>(1)</sup>. Jan Plagge, qui vient d'être réélu président d'Ifoam Europe, s'est félicité de cet engagement de la Commission européenne. « *Un moyen clair d'atteindre ces 25 % de terres biologiques au niveau de l'UE d'ici 2030 sera que les États membres fixent des objectifs nationaux dans leurs plans stratégiques de la Pac et qu'ils veillent à ce que cette politique récompense les agriculteurs fournissant des biens publics, en allant au-delà de la logique de la perte de revenus* », a-t-il souligné.

En attendant, la décision de retarder d'un an (au 1<sup>er</sup> janvier 2022) l'entrée en vigueur du nouveau règlement bio reste entre les mains du Collège des commissaires, qui ne devrait pas se prononcer avant le mois de septembre, malgré les demandes pressantes d'une partie du secteur compte tenu des conséquences de la pandémie de coronavirus. **(AG)**

(1) Voir n° 3743 du 25/05/2020

# Cadre financier européen 2021-2027 : la Pac au milieu de beaucoup d'autres questions à résoudre

**Alors que les dirigeants européens pourraient conclure un accord sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'UE lors de leur rencontre au sommet les 17 et 18 juillet, le secteur agricole plaide à la fois pour que des fonds supplémentaires soient prévus pour accompagner la transition verte et pour que les agriculteurs profitent dès 2021 du plan de relance - sans avoir à attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle Pac. Mais les chefs d'États et de gouvernement des Vingt-sept ont également bien d'autres dossiers à résoudre.**

**L**e président du Conseil européen, Charles Michel, devait présenter le 9 ou le 10 juillet sa proposition sur le nouveau cadre de négociation en vue de faciliter un compromis sur le Plan de relance pour l'Europe et le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 de l'UE lors du sommet européen extraordinaire des 17 et 18 juillet <sup>(1)</sup>. Dans un avis - non contraignant - sur ce CFP, adopté à une large majorité le 8 juillet (par 37 voix contre 8 et 3 abstentions), la commission de l'Agriculture du Parlement européen prévient que les mesures supplémentaires dans le cadre des objectifs agricoles du Green Deal ne doivent pas être financées au détriment du budget agricole de l'UE.

La commission parlementaire se félicite du cadre financier pluriannuel révisé et des propositions sur le plan de relance de l'UE, qui constituent « *un pas vers la position du Parlement visant à maintenir le financement de la politique agricole de l'UE à son niveau actuel* ». La Commission européenne a en effet proposé un fonds de relance de 750 Mrds € et un CFP de 1 100 Mrds € dont quelque 24 Mrds € supplémentaires pour le budget agricole par rapport à la proposition de 2018. Mais les députés insistent sur le fait que toute mesure supplémentaire relative à la transition verte, y compris la réalisation des objectifs des stratégies « de la ferme à la table » et « biodiversité », doit être financée avec de l'argent frais : « *On ne peut pas demander aux agriculteurs de faire plus avec moins d'argent* ». Les efforts déployés par les agriculteurs européens pour produire des denrées alimentaires de manière plus durable ne doivent pas être compromis par l'importation de produits en provenance de pays tiers qui ne respectent pas les normes de l'UE en matière de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement, de bien-être des animaux et les normes sociales, ajoutent-ils. Cet avis de la commission de l'Agriculture va maintenant être transmis aux commissions des

« L'argent ne serait disponible qu'à partir de 2022 »

### Une récession pire que prévu

Les prévisions d'été de la Commission européenne en matière économique envisagent une récession encore plus forte en 2020 que ce qui était prévu au printemps avec une chute du PIB de 8,7 % dans la zone euro et de 8,3 % dans l'Union européenne (contre respectivement -7,7 % et -7,4 % prévus en mai). De même, le rebond économique en 2021 sera moindre avec un retour de la croissance économique à hauteur de 6,1 % du PIB dans la zone euro et 5,8 % dans l'UE (respectivement 6,3 % et 6,1 % en avril). Et l'environnement économique restera dominé par des risques baissiers liés notamment à la situation de la pandémie dans le reste du monde, à l'hypothèse d'une deuxième vague pandémique en Europe et à la possibilité d'un échec des négociations commerciales entre l'UE et le Royaume-Uni. En 2020, quatre États membres devraient affronter une récession supérieure à 10 % du PIB national : l'Italie (-11,2 %), l'Espagne (-10,9 %), la Croatie (-10,8 %) et la France (-10,6 %). Les pays les moins touchés par la crise devraient être la Pologne (-4,6 %), la Suède (-5,3 %), la Roumanie et Malte (-6 % chacun), le Luxembourg (-6,2 %), l'Allemagne et la Finlande (-6,3 % chacune).

Budgets et des Affaires économiques compétentes sur ce dossier qui devraient voter une position lors de leur prochaine réunion conjointe (probablement en septembre).

#### Dès 2021

Plus de 60 députés européens (dont Irène Tolleret, Paolo de Castro, Anne Sander de la commission de l'Agriculture) ont écrit le 7 juillet aux commissaires Janusz Wojciechowski (Agriculture) et Johannes Hahn (Budgets) pour leur demander de s'assurer que les 15 Mrds €, inclus dans la proposition de budget révisé pour le développement rural, soient disponibles avant que les plans stratégiques de la Pac ne soient prêts. Dans l'état actuel de la proposition, l'argent ne serait disponible qu'à partir de 2022, « afin d'établir un lien avec les nouveaux objectifs environnementaux ». Or, soulignent-ils, le récent accord interinstitutionnel sur les mesures transitoires (2) prévoit une période de transition de deux ans vers la nouvelle Pac. Il serait « inacceptable », écrivent les parlementaires, que les nouvelles allocations restent directement liées aux plans stratégiques de la Pac car elles ne seraient pas en place avant 2023, « cela retarderait donc de deux ans l'utilisation d'un tel instrument financier » dont les agriculteurs ont besoin. « Nous ne considérons pas qu'il soit nécessaire d'attendre [...] la Pac actuelle contient déjà suffisamment d'outils pour commencer à préparer les agriculteurs à la transition promue dans le cadre du nouveau «Green Deal» à partir de 2021 », estiment-ils.

Une position partagée par le think tank bruxellois Farm Europe qui plaide lui aussi pour une mobilisation rapide des ressources supplémentaires à partir de 2021. Les 15 Mrds € du plan de relance prévus pour le développement rural devraient être consacrés « au soutien des investissements à double usage dans les exploitations agricoles » pour à la fois « réduire l'empreinte écologique tout en améliorant la situation économique des agriculteurs », indique Farm Europe. Le think tank souligne que ces nouvelles ressources devraient également contribuer à soutenir davantage les outils de gestion des crises, comme l'assurance climatique, les fonds communs de placement et l'assurance-revenu. Enfin, Farm Europe souhaiterait que les 4 Mrds € de nouvelles ressources pour le premier pilier de la Pac soient clairement destinés à

la gestion des crises avec en particulier un montant de 1,5 Mrd € affecté directement à la nouvelle réserve de crise à partir de 2021.

### Une question de gouvernance

Mais pour les dirigeants européens qui se réuniront les 17 et 18 juillet avec l'objectif de finaliser un accord sur ce CFP, « *la question majeure du plan de relance sera la conditionnalité. Et comment le suivi des réformes sera assuré* », a prévenu le ministre allemand des Affaires étrangères, Heiko Maas. D'après la proposition sur la table, les États membres devront présenter des plans nationaux de relance que la Commission européenne analysera au regard des priorités politiques fixées au niveau européen (transition verte et numérique) et des recommandations de politique socio-économique qu'elle adresse à chaque pays. Une fois ce plan agréé informellement entre la Commission et l'État membre, les Vingt-sept seront invités à l'examiner selon la procédure de comitologie (c'est-à-dire les experts nationaux). Mais les États membres dits « frugaux » (Pays-Bas, Danemark, Suède et Autriche) demandent une procédure plus transparente qui passerait par Le Conseil de l'UE pour chaque plan national de relance, voire à chaque déboursement d'une tranche d'aide. Un dispositif qui ne devrait pas faciliter la libération rapide des fonds, par les agriculteurs notamment. **(AG)**

(1) Voir n° 3745 du 08/06/2020

(2) Voir même numéro

**L'agriculture responsable de 90% de la déforestation dans le monde**

## Les eurodéputés insistent sur la lutte contre la déforestation importée

**Dans le rapport** non contraignant sur l'intensification de l'action de l'UE pour protéger et restaurer les forêts du monde adopté le 7 juillet, (par 66 voix contre 2 et 9 abstentions), en commission de l'Environnement, les eurodéputés appellent la Commission européenne à proposer des mesures visant à garantir des chaînes d'approvisionnement durables et sans déforestation pour les produits et les matières premières qui entrent sur le marché de l'UE, en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre la déforestation importée. À cette fin, les eurodéputés ont souligné que selon la FAO, l'agriculture est responsable de 80 % de la déforestation dans le monde, dont 48 % sont causés par l'agriculture de subsistance et 32 % par l'agriculture commerciale.

L'UE étant indirectement impliquée par l'importation et la consommation de produits de base tels que le soja, l'huile de palme, le caoutchouc, le maïs, le bœuf, le cuir et le cacao, ils demandent à la Commission de Bruxelles de réévaluer les données relatives au soja et d'éliminer progressivement les biocarburants à haut risque dès que possible et au plus tard en 2030. Par ailleurs, les eurodéputés demandent également de veiller à ce que tous les futurs accords commerciaux et d'investissement contiennent des dispositions contraignantes afin de prévenir la déforestation et la dégradation des forêts. Selon eux, la dimension internationale du « Green Deal » européen devrait être renforcée par des alliances et des partenariats avec des pays tiers, visant à lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

Dans sa communication sur « l'action de l'UE pour protéger et restaurer les forêts du monde entier », adopté il y a un an (1), la Commission européenne s'engageait à encourager « le renforcement des normes et des systèmes de certification qui aident à identifier et à promouvoir des produits de base exempts de déforestation, notamment par des études sur leurs avantages et leurs inconvénients ».

(RM)

(1) Voir n° 3703 du 29/07/2019

# Marchés agricoles européens : des signes de reprise mais beaucoup d'incertitudes

**Malgré l'épidémie de Coronavirus qui a fortement affecté la demande de produits agricoles, la Commission européenne prévoit globalement pour 2020 une production à la hausse. Conséquence de la réouverture progressive des marchés et surtout du secteur de la restauration, les prix remontent mais de nombreuses incertitudes subsistent quant à l'ampleur de la reprise, dans l'UE et à l'exportation, ainsi que la capacité des différents secteurs à adapter leur production.**

Quelle seront les ampleurs de la relance et de la récessions ?

« L'épidémie de Covid-19 et les mesures connexes prises par les États membres ont créé un choc de demande plutôt que d'offre », rappelle la Commission européenne dans ses perspectives à court terme pour les marchés agricoles de l'UE, publiées le 6 juillet. Résultat : de bonnes perspectives de production sont prévues pour les produits laitiers, le sucre, la viande porcine, l'huile d'olive, le vin et la tomate malgré les difficultés économiques rencontrées par la plupart de ces secteurs. Et les perspectives d'exportation restent, elles aussi, bonnes dans l'ensemble. Avec la levée progressive des mesures de confinement dans toute l'UE et le début de la période des vacances d'été, la demande, en particulier dans le secteur de la restauration, devrait revenir à des niveaux normaux.

Mais, préviennent les services bruxellois, de nombreuses incertitudes subsistent quant à la reprise économique, et donc quant à l'évolution de la demande dans l'UE et dans le monde. En particulier, l'ampleur prévue de la récession est telle qu'elle devrait entraîner une forte augmentation du chômage dans l'UE, ce qui aura des répercussions négatives sur la consommation des ménages. Les effets des mesures de relance, notamment dans le cadre du budget européen pour 2021-2027, la capacité des différents secteurs à adapter leur production et la vigueur de la reprise, notamment sur les marchés d'exportation, seront autant de facteurs qui détermineront l'offre et la demande et auront une influence directe sur les prix et donc sur la rentabilité



## Pommes et pêches : petites récoltes, prix à la hausse

En ce qui concerne le secteur des fruits et légumes, la Commission européenne prévoit dans ses perspectives à court terme une production exceptionnellement basse pour les pêches et les nectarines à 3,1 millions de tonnes en raison de conditions climatiques défavorables et des prix structurellement bas des années précédentes qui ont affecté le potentiel de production. Conséquence : cela aura un impact positif sur les prix, qui ont déjà augmenté de 19 % au cours des sept premières semaines de la saison par rapport à la même période l'année dernière mais devrait entraîner une forte baisse de la consommation de l'UE en 2020 (-23 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années) et des exportations destinées à la consommation fraîche. Les prix des pommes ont, eux, été très élevés au cours des derniers mois, en raison de la faible récolte 2019/2020 et d'une forte demande pendant le confinement. En Pologne en particulier, les prix ont atteint des niveaux records, en raison de la combinaison de stocks très bas et de la perspective d'une prochaine récolte moyenne ou faible après les épisodes de gel de fin avril-début mai.

du secteur agroalimentaire, prévient la Commission européenne. Le secteur devrait néanmoins continuer de bénéficier du faible niveau des prix de l'énergie et des engrais, qui compensent en partie une éventuelle baisse des prix agricoles.

### Distillation de vin : +33 %

Le vin figure parmi les secteurs les plus affectés par les effets de la crise de la Covid-19, constate la Commission européenne avec une consommation et des exportations de vins qui vont diminuer de 7 % chacune en 2019-2020. Par contre la production vinifiée pour d'autres usages connaît une augmentation de 33 % du fait des mesures exceptionnelles permettant la distillation de crise. Autre secteur en difficulté, avant même la pandémie de Covid-19, l'huile d'olive dont la production en 2019-2020 est restée inférieure de 4 % à la moyenne quinquennale. Mais en 2020-2021, elle devrait fortement augmenter et atteindre 2,3 millions de tonnes soit une hausse de 20 % en un an.

Du côté de la viande, après une baisse due à une diminution de la demande dans le secteur de la restauration, les prix de toutes les viandes ont commencé à remonter lorsque la demande des consommateurs (pour certaines coupes) s'est redressée à la suite de l'assouplissement des mesures de confinement liées du Covid-19. La production de bœuf devrait diminuer de 1,7 % en 2020, conséquence d'une baisse de la demande de la restauration. « *Au plus fort de la crise, les prix de la viande bovine ont reculé de 5 à 7 %, mais ces dernières semaines nous avons des chiffres encourageant de reprises* », commentait le 6 juillet devant les eurodéputés, le directeur général adjoint à l'Agriculture de la Commission européenne, Michael Scannell. Mais, a-t-il prévenu, « *il faut s'attendre à une baisse beaucoup plus marquée de la production dans les mois à venir* ».

La production de volaille devrait, elle aussi, reculer, de 2 %, en 2020 de même que celles de viandes ovine et caprine (-1,5 %). Seule la production de viande porcine devrait augmenter légèrement (+0,5 %) en 2020. Dans l'ensemble, la réduction de la demande des consommateurs pendant la crise et d'autres facteurs entraîneront une baisse de la consommation de viande de 2,5 % pour atteindre 65,4 kg par habitant en 2020. **(AG)**

## Covid-19 : **nouvelles mesures** pour le vin, rien pour le veau et la volaille

**La Commission européenne a adopté le 7 juillet de nouvelles mesures exceptionnelles pour soutenir le secteur viticole face aux conséquences de la crise du coronavirus : dérogations aux règles de la concurrence, augmentation de la contribution de l'UE aux programmes nationaux, avances aux opérateurs pour la distillation et le stockage de crise. En revanche, malgré les demandes des eurodéputés, elle n'envisage pas de lancer un programme de soutien aux secteurs du veau et de la volaille.**

**C**omme promis il y a quelques semaines par le commissaire à l'Agriculture Janusz Wojciechowski (1), la Commission européenne a adopté le 7 juillet un nouveau paquet de mesures exceptionnelles pour soutenir le secteur vitivinicole face aux conséquences de la crise du coronavirus. Trois dispositions supplémentaires vont être mises en œuvre : une dérogation temporaire aux règles de concurrence de l'UE permettant aux opérateurs de prendre des mesures d'auto-organisation du marché (planification conjointe de la production, actions de promotion, organisation du stockage privé), une augmentation de 10 % de la contribution de l'UE aux programmes nationaux de soutien au vin (portée à 70 %) et l'introduction d'avances aux opérateurs pour la distillation et le stockage de crise pouvant couvrir jusqu'à 100 % des coûts.

Le secteur des fruits et légumes bénéficiera également d'une augmentation de la contribution de l'UE (qui passera de 50 % à 70 %) pour les programmes gérés par les organisations de producteurs. « *Les incertitudes qui entourent l'ampleur de la crise au niveau de l'UE et au niveau mondial, et une surveillance étroite du marché nous ont conduits à proposer un nouveau paquet de mesures pour le secteur vitivinicole* », a justifié Janusz Wojciechowski.

Un règlement d'exécution concernant les dérogations temporaires accordées aux règles de la concurrence a été adopté. Les autres dispositions, comprenant les avances pour la distillation et le stockage de crise et l'augmentation du soutien de l'UE à 70 % pour les programmes de soutien nationaux, sont prévues dans un règlement délégué qui doit d'abord passer par une période de d'examen de deux mois par les co-legislateurs (le Parlement européen et le Conseil de l'UE). Le commissaire européen s'était également engagé auprès des eurodéputés à prolonger la période de plantation de vignes pour l'année 2020 jusqu'en juillet 2021. Ce dispositif a lui été inclus dans le règlement de transition de la Pac pour 2021 (2).

L'association européenne des vins d'appellation (EFOW) salut, dans un communiqué ces décisions mais prévient que « la crise est loin d'être achevée », qu'il faudra attendre l'évolution de la pandémie et les vendanges pour faire une évaluation plus précise, et être prêt « à l'automne pour continuer à aider les opérateurs à faire face à cette crise sans précédent ».

### **Rien de prévu pour le veau et la volaille**

Par contre, pour la Commission européenne, il n'y a aucun intérêt à lancer un dispositif d'aide au stockage privé pour le veau et la volaille. « *Il y a des signes de reprise et le système que nous avons mis en place pour le bœuf n'a été que très peu utilisé* », a répondu, le 6 juillet, le directeur général adjoint à l'Agriculture de la Commission européenne, Michael Scannell, aux eurodéputés de la commission de l'Agriculture qui lui demandaient d'agir pour ces deux secteurs fortement affectés par la pandémie de coronavirus. De nombreux parlementaires ont en effet réclamé des aides en faveur des secteurs du veau et de la volaille, particulièrement affectés par la fermeture des restaurants, en ayant recours justement aux fonds qui n'ont pas été dépensés pour le bœuf. Seules quelque 3000 t de viande bovine (pour la plupart sur une courte durée) ont été stockées dans le cadre du dispositif de soutien au stockage privé lancé début mai. La raison, selon Bruxelles, en est que les opérateurs ont choisi de se tourner préférentiellement vers le marché trouvant malgré la situation difficile des débouchés à l'export notamment.

Pour la Commission, le veau et la volaille sont des productions qui ont certes enregistré d'importantes perturbations, mais qui ont, toutes deux, la capacité de se retourner rapidement. Autre obstacle en ce qui concerne le veau, un dispositif d'aide au stockage privé s'appliquerait à des quantités déjà stockées pour lesquelles il serait très difficile d'évaluer les volumes réellement éligibles. Mieux vaut donc, estime Bruxelles, laisser le marché se réguler seul alors que les restaurants rouvrent peu à peu. **(AG)**

(1) Voir n° 3746 du 15/06/2020

(2) Voir n° 3749 du 06/07/2020

## EN BREF...

### **Mesures transitoires : Bruxelles s'accroche à une période d'un an seulement**

La Commission est tout à fait prête à retirer le règlement transitoire de la Pac si les colégislateurs continuent d'insister sur une période transitoire de plus d'un an, a prévenu Michael Scannell, directeur général adjoint de l'Agriculture, devant les eurodéputés de la commission de l'Agriculture le 6 juillet. Un compromis partiel – qui reste à finaliser une fois connus les chiffres du cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'UE – entre le Parlement européen et les États membres de l'UE a pourtant été trouvé sur ces mesures transitoires pour la Pac qui prolongent les règles actuelles pour deux ans supplémentaires. Mais l'exécutif européen refuse cette idée : « La Commission est d'avis que les ambitions du Green Deal et l'importance du plan de relance exigent une mise en œuvre très rapide de la nouvelle Pac », a justifié Michael Scannell. « Nous devons rappeler au Parlement et au Conseil que l'une des options qui reste sur la table est le retrait de la proposition », a-t-il ajouté. Une annonce qui a surpris les parlementaires européens, lesquels ne voient pas comment la nouvelle Pac pourrait être opérationnelle dès 2021.

### **Nitrates : l'Espagne et la Belgique rappelées à l'ordre**

La Commission européenne a adressé le 2 juillet à l'Espagne et à la Belgique des avis motivés (deuxième étape de la procédure d'infraction de l'UE) concernant le non-respect de la directive sur les nitrates. Après lui avoir envoyé une lettre de mise en demeure en novembre 2018, la Commission européenne donne désormais trois mois à l'Espagne pour prendre des mesures supplémentaires sur l'eutrophisation, le problème d'un excès de nutriments dans l'eau, couvrant l'ensemble du pays. À défaut, l'affaire pourra être portée devant la Cour de Justice de l'UE. Concernant la Belgique, après l'envoi de deux lettres de mise en demeure en février 2014 à la région wallonne et novembre 2019 à la région flamande, la Commission estime que la Wallonie n'a pas répondu correctement aux lacunes identifiées (sur l'épandage de fumier sur les pentes, l'enregistrement de la quantité d'engrais appliquée sur les terres, etc.), tandis que les autorités flamandes n'ont pas formellement notifié de changements aux autorités européennes. Sans réponse adéquate dans un délai de trois mois, Bruxelles pourrait décider de saisir la Cour de Justice.

### **Réorienter les fonds de la Pac pour lutter contre le gaspillage alimentaire**

Dans la perspective de la prochaine Pac, « une révision critique des paiements directs et du soutien à l'investissement existants s'impose, car ils pourraient stimuler la surproduction et la saturation du marché, constituant ainsi un obstacle structurel à la lutte contre la perte et le gaspillage alimentaire », estiment le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Programme d'action sur les déchets et les ressources (WRAP), dans un rapport publié en juin et intitulé « Réduire de moitié les pertes et le gaspillage alimentaire dans l'UE d'ici 2030 ». Ils soulignent également que des interventions sectorielles ciblant les organisations de producteurs pourraient fournir un soutien financier afin de développer des innovations technologiques au service de la transformation et de la valorisation de sous-produits et de déchets alimentaires. Les deux associations précisent que des mesures de développement rural devraient être spécifiquement ciblées en matière de perte et de gaspillage alimentaire notamment pour le soutien aux investissements, l'échange de connaissances et l'innovation, ou encore la coopération entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

# Julien Denormandie, parcours d'un Agro jusqu'à l'Agriculture



© Ministère de l'Agriculture

« Je serai le ministre des agriculteurs, à leurs côtés, fier de leur travail que je connais bien »

À la surprise de Didier Guillaume et de son cabinet, le Premier ministre l'a démis, le 6 juillet, de ses fonctions, pour le remplacer par Julien Denormandie. Haut fonctionnaire de 40 ans rattaché au corps des Eaux et Forêts (Ipef), cet ingénieur, diplômé d'agronomie, est un proche d'Emmanuel Macron. Malgré l'intitulé de sa formation, son parcours le rapproche davantage de la forêt que de l'agriculture. Et laisse peu d'indices sur ses orientations en matière agricole. Il a effectué toute sa carrière de fonctionnaire à Bercy, principalement aux services économiques extérieurs. Jusqu'alors ministre du Logement, il a lancé en février l'appel à projets des « 100 fermes urbaines ». L'an passé, il a aussi initié un dispositif expérimental de décentralisation, le « Pinel breton », en collaboration étroite avec Loïc Chesnais-Girard ; un précédent sur lequel le président PS de la région Bretagne compte s'appuyer pour pousser sa demande de gérer intégralement les aides Pac, à la place de l'État.

**À** quelques jours près, Didier Guillaume n'aura pas eu le temps de finaliser sa réforme de la gestion des risques agricoles. Alors qu'il devait s'exprimer mi-juillet sur ce dossier qu'il porte de longue date, le Premier ministre lui a finalement trouvé un remplaçant, ce 6 juillet.

À la surprise générale, c'est Julien Denormandie qui a été nommé au poste de ministre de « l'Agriculture et de l'alimentation ». Né en 1980, Julien Denormandie est un ingénieur agronome (AgroParisTech) et un haut fonctionnaire rattaché au corps des Eaux et Forêts (Ipef), ce qui n'avait plus été le cas d'un ministre de l'Agriculture depuis le mandat de Pierre Méhaignerie (1977-1981).

## Pas de fusion ministérielle, mais quid de la pêche ?

Pas de fusion ministérielle donc. La rue de Varenne n'a pas été rattachée à l'Écologie ou à l'Économie, comme le craignait le syndicalisme majoritaire. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le sort de la pêche (maritime) n'est pas encore scellé. Transférée de la Transition écologique à l'Agriculture en 2017, la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture pourrait tout aussi bien rester dans le giron de l'Agriculture, qu'être rattachée au tout nouveau ministère de la Mer.

## Jean Castex, maire rural d'un terroir arboricole et fils de concess' agricole

Le nouveau Premier ministre Jean Castex, n'est pas non plus étranger à l'agriculture; Jean Castex est fils, neveu et petit-fils de concessionnaires de machines agricoles (McCormick, puis CaselH). L'entreprise familiale, aujourd'hui fermée, était basée à Vic-Fezensac dans le Gers, commune et département dont son grand-père fut respectivement maire et sénateur. Jean Castex est haut fonctionnaire et maire LR de Prades, commune rurale de 6 000 habitants des Pyrénées-Orientales. Fait notable en pleine révision de la politique française de gestion des risques agricoles: les Pyrénées-Orientales sont le premier département français producteur de pêches nectarines et de laitues. Et ce territoire est marqué par des incidents climatiques violents et récurrents.

**À l'origine  
d'un « Pinel  
breton »**  
dans le logement

Malgré l'intitulé de sa formation, Julien Denormandie semble plus féru de forêt que d'agriculture. À sa sortie de l'école des Eaux et forêts (Engref), il résume ainsi son parcours dans le livre de sa promotion: « *Durant ma formation à l'Ina P-G (aujourd'hui AgroParisTech, ndlr), j'étais très intéressé par une spécialisation en gestion forestière. L'Ina P-G ne proposant aucune troisième année en lien avec la forêt, j'ai cherché à poursuivre ma formation à l'Engref. Lorsque j'ai passé les concours, j'envisageais donc de faire la spécialité Forêt à Nancy* ».

Une orientation qui tient peut-être au terreau familial. Selon la presse forestière, son oncle, Laurent Denormandie détient une entreprise de transformation de bois, Sylvabois, et s'est fortement investi dans les organisations nationales, jusqu'à devenir par exemple président de la Fédération nationale du bois (FNB) de 2002 à 2014 et président de l'interprofession France bois forêt entre juin 2012 et juin 2015.

En avril 2018, Laurent Denormandie déclarait d'ailleurs à nos confrères du Courrier Picard: « *Nous sommes la dernière roue du carrosse pour le ministère de l'Agriculture* ». Peut-être son neveu le fera démentir.

### Féru de forêt

Etudiant d'abord intéressé par la forêt, Julien Denormandie bifurque finalement vers les affaires économiques: « *À la fin de cette première année (à l'Engref), j'ai décidé de ne pas réaliser une année de spécialisation scientifique pour me tourner vers les domaines de l'économie. Je souhaitais en effet orienter mon projet professionnel vers les relations économiques entre les entreprises privées et l'État: travailler pour l'État et aider les entreprises à développer des projets dans les domaines de l'environnement et les énergies renouvelables* ».

C'est ainsi qu'après une alternance chez Renault, Julien Denormandie entre au ministère de l'Économie, aux services économiques extérieurs, qui le mèneront plus tard aux cabinets des ministres de Bercy, Nicole Bricq, Pierre Moscovici. Puis vint Emmanuel Macron, dont il fut directeur adjoint de cabinet lorsque le futur président de la République était encore ministre de l'Économie.

### 100 fermes urbaines

Julien Denormandie est l'un des principaux artisans de la campagne « En Marche! » à l'élection présidentielle, mais n'a toutefois pas été la plume du programme agricole d'En marche, selon un proche du dossier. Son rôle central dans la campagne lui valu probablement d'être propulsé, malgré son jeune âge, secrétaire d'État auprès du



ministre de la Cohésion des territoires en 2017, puis ministre en charge de la Ville et du Logement en 2018.

Son lien avec l'agriculture est donc plus ténu que l'intitulé de sa formation ne pourrait le laisser penser. Au Logement, il a toutefois lancé, en février dernier, un appel à projets de 20 M€ pour la mise en place de « 100 fermes urbaines » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. « *J'y crois profondément, et en tant que père de famille je préfère que ce qu'il y a dans l'assiette de mes enfants à la cantine vienne de circuit court plutôt que d'une importation par avion* », déclarait alors le ministre au micro de Public Sénat.

Lors de son premier entretien avec les Jeunes agriculteurs (JA), le 8 juillet, ces derniers ont noté un intérêt et une connaissance marquée du ministre sur le dossier de l'artificialisation. Un sujet qu'il maîtrise particulièrement en tant que ministre de la Ville et du Logement.

### **Décentralisation**

Quelle autre piste laisse-t-il derrière lui? Toujours lorsqu'il était ministre du Logement, Julien Denormandie a mis en place un dispositif expérimental de décentralisation, le « Pinel breton », en collaboration étroite avec Loïg Chesnais-Girard. Le président PS de la région Bretagne connaît Julien Denormandie pour avoir travaillé avec lui lorsqu'il était à Bercy au cabinet d'Emmanuel Macron : « *On s'entend bien, nous avons des habitudes de travail, une fluidité de relation* ».

Ce lien peut avoir son importance, car la région Bretagne souhaite que ses services régionaux gèrent intégralement les aides Pac, à la place de l'État. La région ne digère pas la perte de la gestion des aides surfaciques, notamment les Maec, annoncée fin 2019 par le Premier ministre Édouard Philippe pour la prochaine Pac.

Pour Loïg Chesnais-Girard, le « Pinel breton » pourrait faire office de précédent pour l'agriculture. « *Avec Stéphane Travert, nous avons perdu sur l'évolution de la majoration des 50 premiers hectares (que la région souhaitait accentuer, ndlr), avec Didier Guillaume, nous avons perdu sur la gestion des Maec, nous espérons qu'avec Julien Denormandie, cela va repartir dans l'autre sens* ». La proposition de Loïg Chesnais-Girard doit d'abord être examinée ce 10 juillet... en conseil régional.

### **Dans la continuité**

Pour l'heure, Julien Denormandie n'a pas encore donné de signe de réorientation Rue de Varenne. Son premier discours, le 7 juillet, Julien Denormandie aura repris les lignes suivies par son prédécesseur. « *Je serai le ministre des agriculteurs, à leurs*

## **Lesggy, Houellebecq, Autissier : ces agronomes célèbres, mais pas pour l'agronomie**

Julien Denormandie n'est pas le premier ingénieur agronome à s'être illustré en dehors des terrains de l'agronomie. Voici une liste non-exhaustive de ses prédécesseurs : **Michel Houellebecq**, écrivain ; **Alain Robb-Grillet**, écrivain ; **Mac Lesggy**, animateur ; **Isabelle Autissier**, navigatrice ; **Nathalie Kosciusko-Morizet**, femme politique ; **René Dumont**, homme politique ; **Jean-Louis Etienne**, explorateur ; **Haroun Tazieff**, volcanologue ; **Idir\***, chanteur.

\* une seule source, France Soir

Plusieurs  
syndicats  
demandent le  
maintien de la loi  
foncière

*côtés, fier de leur travail que je connais bien, je serai le ministre également d'une alimentation française durable, accessible à tous ».*

Dans un discours de portée générale, il s'est affiché dans la continuité des États généraux de l'alimentation, et n'a pas évoqué les dossiers d'actualité chers à Didier Guillaume, comme la gestion des risques climatiques, ou l'organisation d'une « grande conférence » à la rentrée sur la souveraineté alimentaire.

Dans le cadre de la crise sanitaire, il a toutefois plaidé pour « renforcer à l'échelle européenne notre souveraineté ». Et, fait peut-être le plus saillant de son discours, il a affiché sa détermination pour que « l'agriculture et l'alimentation soient des éléments importants du plan de relance ».

S'affichant enfin en homme de « dialogue », il a annoncé qu'il recevra « dans les prochains jours » syndicats et organisations professionnelles. La FNSEA a d'ores et déjà annoncé qu'elle l'attendait de pied ferme sur la séquence européenne qui s'ouvre (voir ci-après les réactions des organisations professionnelles). **MR**

## Julien Denormandie plutôt bien accueilli par les syndicats agricoles :

### **L'APCA demande un ministre qui « accompagne les transitions »**

Réagissant auprès d'*Agra presse* à la nomination d'un nouveau ministre de l'Agriculture le 6 juillet, le président de l'APCA (chambres d'agriculture), Sébastien Windsor, souhaite un ministre « à l'écoute » et qui « accompagne les transitions » auxquelles sont confrontés les agriculteurs. « *L'agriculture vit une crise et des difficultés importantes, avec une moisson qui s'annonce compliquée, une sécheresse, des difficultés liées aux ravageurs, des attentes très fortes de la société et une restructuration économique*, résume-t-il. *Il faut accompagner les agriculteurs dans ces transitions* ». S'adressant aux trois ministres, de l'Agriculture, de la Cohésion des territoires, et de la Transition écologique, l'agriculteur de Seine-Maritime demande « *une politique plus incitative et moins coercitive, une politique d'accompagnement des agriculteurs dans le changement* ».

### **Pour les coopératives, le nouveau ministre doit d'abord assurer la « sortie de crise »**

Adressant toutes leurs félicitations à Julien Denormandie pour sa nomination, la Coopération agricole lui demande, dans un communiqué du 7 juillet, de placer en haut de ses ambitions « *la sortie de crise, qui a durement impacté le monde agricole et agro-alimentaire* ». « *La Coopération agricole appelle à des décisions stratégiques fortes au travers d'un plan de relance pour soutenir l'ensemble des filières et réaffirme l'importance fondamentale de travailler à bâtir la souveraineté alimentaire de notre pays* », indique les coopératives rappelant avoir élaboré une plateforme de trente mesures d'avenir en ce sens.

**Le Modef, seul syndicat** à défendre la grande conférence sur la souveraineté alimentaire

### **La FNSEA veut que la « souveraineté alimentaire » soit une priorité**

Réagissant à la nomination de Julien Denormandie au poste de ministre de l'Agriculture le 6 juillet, la FNSEA demande, dans un communiqué, que la « souveraineté alimentaire » soit « une priorité d'action », concrétisant ainsi « la promesse du Président de la République » faite lors de ses allocutions de la période de confinement. Côté agenda, la FNSEA attend notamment le nouveau ministre sur la « séquence européenne qui s'ouvre par la discussion du cadre financier pluriannuel dès ce mois-ci et qui va se poursuivre par la discussion du plan stratégique national (PSN) ». Le syndicat avertit que « ces premiers pas du ministre et les choix faits indiqueront clairement l'ambition du gouvernement pour un secteur agricole et agroalimentaire dont la crise du Covid a rappelé le caractère stratégique ».

### **Les JA veulent la « résilience » et le « renouvellement » à l'agenda**

Les Jeunes agriculteurs (JA) se « félicitent » de la nomination de Julien Denormandie, et l'appellent à placer les thèmes suivants « à l'agenda politique » : la « résilience » de l'agriculture, le « renouvellement des générations » et une « politique alimentaire européenne et internationale cohérente ». À l'instar de la FNSEA, les JA appellent le ministre à poursuivre le récent travail engagé « répondre à l'enjeu d'assurer notre souveraineté alimentaire » et lui demandent de ne pas abandonner le projet de loi foncière, dans l'objectif « de faciliter l'accès des terres aux jeunes et de réguler les transactions foncières ». Concernant le renouvellement des générations, ils appellent Julien Denormandie à prendre les mesures suivantes : « promotion du métier », « renforcement de la formation initiale et continue, de l'accompagnement humain et financier » et « facilit (ation de) la transmission des exploitations ».

### **La Conf' propose à Julien Denormandie de s'inscrire « dans la rupture »**

Réagissant à la nomination de Julien Denormandie, la Confédération paysanne lui propose, dans un communiqué le 7 juillet, un « plan en trois volets », intitulés « protéger, installer et socialiser », avec pour objectif d'inscrire « les 2 années à venir dans la rupture des précédentes ». Pour « protéger », la Conf' propose « un durcissement de la loi Egalim, une régulation des volumes au niveau européen et une PAC articulée sur l'actif agricole et non plus sur l'hectare ». Pour « installer », le syndicat demande « une loi foncière ambitieuse ». Enfin, pour « socialiser », la Conf' met en avant son projet de « sécurité sociale de l'alimentation » et la réforme de la PAC ».

### **Pour la CR, la priorité est aux « prix rémunérateurs à la production »**

Enfin, de son côté, la Coordination rurale « se félicite » également de la nomination de Julien Denormandie rue de Varenne, et émet le souhait de le rencontrer « rapidement ». Cité dans un communiqué le 7 juillet, le président de la CR Bernard Lannes espère que « la nécessité de retrouver très rapidement des prix rémunérateurs à la production soit l'une des priorités de ce gouvernement, car nous en sommes malheureusement loin. » Notant que le nouveau ministre a été formé à AgroParisTech, le syndicat « espère également que sa formation d'agronome lui permettra d'appréhender de façon pragmatique ce secteur sensible et qu'il prendra une part active dans la définition de la nouvelle orientation de la PAC. »

### **Le Modef appelle Julien Denormandie à se saisir des dossiers « brûlants »**

Le Modef promet d'aborder plusieurs « sujets brûlants » avec le nouveau ministre lors d'un entretien prévu « dans les prochains jours », selon un communiqué le 7 juillet. Le syndicat minoritaire souhaite tout d'abord que la conférence sur la souveraineté

alimentaire prévue à l'automne, annoncée le 18 juin par Didier Guillaume, ait bien lieu. Il « exige » un plan de relance agricole de 5 Mrd€ pour les producteurs touchés par la baisse des prix durant la période de confinement et rappelle que l'ensemble du monde agricole est dans l'attente d'une loi foncière. Il demande que Julien Denormandie prenne « à bras-le-corps » les problématiques de retour de la valeur aux producteurs et d'encadrement des marges de la grande distribution. » **La rédaction d'Agra presse**

# Didier Guillaume, un départ au goût amer

**C'est à sa surprise et avec un regret affiché que Didier Guillaume quitte le ministère de l'Agriculture. En 2018, le sénateur de la Drôme était arrivé sur une victoire, la compensation de l'arrêt du TODE (travail saisonnier). Avec la revalorisation des retraites agricoles qu'il a beaucoup soutenue, il part également sur une note positive, mais laisse derrière lui un chantier inachevé, qui lui tenait à cœur, la gestion des risques climatiques.**

**« Si l'on m'avait dit il y a 48 heures que je serai là ce matin pour la passation de pouvoirs avec Julien »**

**D**u côté de Didier Guillaume et de son équipe, c'est la surprise et la déception. Au cabinet, la transmission des dossiers s'est d'ailleurs faite au pas de charge. « Si l'on m'avait dit il y a 48 heures que je serai là ce matin pour la passation de pouvoirs avec Julien (Denormandie, ndlr), je ne l'aurais sûrement pas cru », a avoué Didier Guillaume dès les premiers mots de son discours de passation, le 7 juillet. Affichant sa surprise d'être démis de ses fonctions, il mettra cela sur le compte de la « rudesse » du jeu politique.

Mais « *les cimetières sont pleins de gens irremplaçables* », a-t-il poursuivi, enchaînant par l'éloge de son successeur, de « *ses qualités humaines, professionnelles, sa connaissance des dossiers agricoles et de la forêt* ». Car, note-t-il, en désignant les fonctionnaires de l'administration centrale présents lors de la cérémonie : « *n'oubliez pas que le ministre est un lpef (ingénieur des ponts et forêts, ndlr) et il y en a beaucoup ici* ». Effectivement, nombre des personnes qui occupent les plus hautes fonctions de l'administration centrale sont issues de ce corps. C'est par exemple le cas de Valérie Metrich-Hecquet à la tête de la DGPE, ou de Julien Turenne, conseiller agricole à l'Elysée.

### **Le « bouclier »**

Didier Guillaume est arrivé au ministère de l'Agriculture sur une victoire. C'était l'obtention d'un mécanisme de compensation de la disparition du TODE, une disposition fiscale portant sur le travail saisonnier, très importante pour les arboriculteurs, nom-

breux dans son département la Drôme. En pleine période d'accélération des irrptions clandestines en élevage et en pleine polémique sur l'usage des pesticides, il a souhaité, dès ses premiers discours, se placer en « *bouclier* » des agriculteurs contre « *l'agri-bashing* », plaidant pour une « *réconciliation* » avec la société. Son passage par la Rue de Varenne aura été marqué par la mise en place des Zones de non-traitement (ZNT), et quelques semaines avant son départ par la revalorisation des retraites agricoles, portée par le député communiste André Chassaigne.

Didier Guillaume laisse derrière lui quelques chantiers inachevés qui lui tenaient à cœur. Issu d'une région très arboricole, défenseur de l'assurance climatique obligatoire lorsqu'il était simple sénateur, il a lancé en 2019 un chantier de refonte de la politique de gestion des risques agricoles. Après des mois de concertation, il devait annoncer, d'ici le 14 juillet, sa feuille de route, dont le contenu méconnu inquiétait le syndicalisme majoritaire. A l'occasion de la crise sanitaire, Didier Guillaume avait également porté l'idée d'une « grande conférence » autour du concept de « souveraineté alimentaire » à la rentrée de septembre. Lors de son premier discours, Julien Denormandie n'a pas donné de gage concernant cet évènement. **MR**

## Retraites : Julien Denormandie pour une revalorisation avant 2022

**Interrogé à l'Assemblée** le 8 juillet sur la date d'entrée en vigueur de la loi de revalorisation des retraites agricoles à 85 % du Smic, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a assuré vouloir une application « dès lors que le système sera prêt ». Autrement dit, potentiellement avant la date butoir fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la loi. « Je m'y engage, je ne remettrai pas à demain ce qui peut être fait aujourd'hui », a déclaré Julien Denormandie affirmant ainsi avoir entendu la demande des députés et le fait que la MSA estime être prête techniquement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le député Jean-Paul Dufègne (Groupe communiste) qui a interrogé le ministre l'a aussi interpellé sur les pensions de retraite « de misère » des conjoints collaborateurs qui n'ont pas été revalorisées. « Toutes ces femmes aux douze heures de travail par jour et dites 'sans profession' vont continuer de percevoir des retraites entre 300 et 500 euros par mois, ce n'est plus tolérable », a martelé le député. Un constat « partagé » par le ministre de l'Agriculture qui a répondu que « là aussi, il faut agir avec méthode ». Il a indiqué attendre pour l'automne les résultats de la mission parlementaire sur les petites retraites, confiée le 11 mars aux députés Nicolas Turquois (Modem) et Lionel Causse (LREM), afin d'avancer sur ce chantier. « Évidemment il faut que ce soit fait dans la concertation », a-t-il ajouté. De son côté, Jean-Paul Dufègne a indiqué que son groupe parlementaire déposerait « prochainement » une proposition de loi. Le 1<sup>er</sup> juillet, le député André Chassaigne (Groupe communiste) avait déjà annoncé à *Agra Presse* son intention de déposer « en septembre ou octobre » une proposition de loi pour étendre la revalorisation à 85 % du Smic aux conjoints collaborateurs et aides familiaux. **LM**

« Je ne remettrai pas à demain ce qui peut être fait aujourd'hui. »

## Barbara Pompili promet la « continuité »

Députée de la Somme, Barbara Pompili a été nommée le 6 juillet ministre de la Transition écologique. De son travail de parlementaire, les syndicats agricoles de son département retiennent son engagement écologiste contre la ferme des 1 000 vaches, et aux côtés de l'Affaire du siècle... mais aussi son abstention lors de la ratification de l'accord UE-Canada (Ceta). Difficile de prédire quel type de rapport de force cette ancienne EELV voudra imposer à Matignon et l'Elysée. Pour son premier discours de ministre, elle a, en tous les cas, promis la « continuité ».

« J'ai passé du temps dans l'opposition à compter les points en faisant des commentaires, mais ce n'est pas satisfaisant quand on a un sentiment d'urgence », résumait Barbara Pompili, une dizaine de jours avant sa nomination à la tête du ministère de la Transition écologique.

C'est dans cet esprit que l'ancienne candidate Europe écologie - Les verts (EELV) a suivi François de Rugy chez Emmanuel Macron dès 2017, alors qu'elle était encore secrétaire d'État à la biodiversité de Ségolène Royal. Et c'est toujours pour la même raison qu'elle a refusé, après avoir hésité, de suivre ses collègues dissidents au sein du nouveau groupe Écologie Démocratie Solidarité.

Cette stratégie, la nouvelle ministre veut également l'appliquer à son nouveau poste. Le 7 juillet, lors de la passation de pouvoirs officielle entre elle et Élisabeth Borne à l'hôtel de Roquelaure, elle a ainsi prévenu : « Je me garderai bien d'établir tout de suite un programme d'action ». Le programme, a-t-elle précisé, sera construit « en concertation large avec des associations souvent exigeantes mais indispensables », mais également avec les parlementaires, les collectivités locales et les entreprises. Une méthode s'inscrivant parfaitement dans celle définie par Jean Castex, le nouveau Premier ministre.

### Contre les 1 000 vaches

Dans sa circonscription de la Somme, Barbara Pompili est connue pour avoir soutenu les associations contre le projet de la ferme des 1 000 vaches. « Elle est passée quelques fois dans nos manifestations, elle était plutôt opposée à l'agriculture industrielle et aux fermes usines », se rappelle Vincent Chombart, représentant local de la Confédération paysanne. Barbara Pompili, complète-t-il, s'est également jointe à des actions contre le réchauffement climatique, comme l'Affaire du siècle. « À chaque fois que j'ai discuté avec elle, elle s'est montrée très ouverte, très à l'écoute », se souvient Vincent Chombart.

Du côté de l'antenne locale du syndicat majoritaire, on dresse moins de louanges à l'ex-EELV. « Ce qui m'inquiète, c'est qu'elle fasse beaucoup d'ombre au ministre de l'Agriculture, dont on a très peu parlé », s'alarme Denis Bully, président de la FDSEA de la Somme. « On l'a côtoyée par rapport au Ceta, et on avait été surpris qu'elle

« Elle était plutôt opposée à l'agriculture industrielle et aux fermes usines »



« Ce n'est pas une personne qui jettera l'éponge »

*s'abstienne. Ça interpelle, qu'une écologiste fasse le choix de ne pas voter contre ce traité pour des raisons politiques, et de la retrouver au ministère », poursuit Denis Bully. La nouvelle position de Barbara Pompili pourrait précisément la conduire à intervenir sur le dossier local des 1 000 vaches. Élisabeth Borne avait envoyé en mars un courrier au préfet de la Somme pour lui demander d'appliquer les amendes prévues en cas de dépassement d'un effectif de 500 vaches sur la ferme, « mais on n'a toujours rien vu venir », déplore Vincent Chombart. Il espère pour sa part que Barbara Pompili saura profiter de ses nouvelles responsabilités pour faire avancer ce dossier.*

### **Connaissance du fonctionnement des administrations**

La nouvelle ministre de l'Écologie saura-t-elle éviter le traumatisme Hulot, avec une démission violente faute de latitude? « Avec son parcours, et son expérience, Barbara Pompili connaît bien l'appareil d'État, la complexité dans l'articulation entre l'État, les services déconcentrés, les parlementaires. Ce n'est pas une personne qui jettera l'éponge », analyse Arnaud Schwartz, président de France nature environnement.

Alors que d'autres doutent du poids qu'elle pourrait avoir dans les arbitrages de sortie de crise, l'intéressée se montre pour l'heure optimiste. Lors de la passation de pouvoir, elle a ainsi assuré que le Président et le Premier ministre souhaitaient, comme elle, faire de l'écologie un « moteur essentiel » de la relance économique. Un appui qui sera nécessaire pour aider Barbara Pompili sur son autre mission : « concrétiser les travaux de la Convention citoyenne sur le climat ».

Parmi les autres dossiers en cours, la sortie du glyphosate, ou encore l'éventuelle ré-introduction d'un nouvel ours dans les Pyrénées, permettront également de mesurer son véritable poids politique, et d'évaluer l'équilibre des forces entre agriculture et environnement dans ce nouveau gouvernement. **IL**

## EN BREF...

### **568 indicateurs de biodiversité suivis localement en France, recense l'OFB**

« Au 1<sup>er</sup> avril 2020, 568 indicateurs ont été recensés pour 27 Observatoires de biodiversité », annonce le Cerema en introduction du catalogue réalisée à la demande de l'Office français de la Biodiversité (OFB), publié le 2 juillet. Le document recense l'ensemble des indicateurs de biodiversité suivis partout en France par les collectivités locales, les Dreal, les conservatoires botaniques, les parcs nationaux ou encore les agences régionales de la biodiversité. Les indicateurs peuvent concerner des espèces spécifiques, des habitats, ou des pratiques. Au total, 43 concernent directement l'agriculture. Certains indicateurs, comme l'évolution des surfaces de prairie permanente en Auvergne Rhône Alpes, ou la consommation de produits phytosanitaires en Hauts-de-France, valorisent les données du ministère de l'Agriculture, de l'ASP, ou de la banque nationale de ventes de produits phytosanitaires. D'autres, comme l'évolution des surfaces de vergers haute tige dans les Vosges du Nord, ou le linéaire de haies en Normandie, sont collectées directement par les PNR ou des agences régionales de biodiversité. Parmi tous ceux concernant l'agriculture, une trentaine d'indicateurs sont en accès libre.

**La notion de négociabilité** du tarif doit être justifiée par des contreparties vérifiables et quantifiables

# Une nouvelle PPL pour renforcer la loi Egalim pour la fin de l'année

**Malgré la loi Egalim, les relations commerciales des filières agricoles et agroalimentaires restent encore sources d'éternels débats. Une nouvelle proposition de loi a été déposée par Grégory Besson-Moreau afin de renforcer les dispositifs actuels qu'il estime trop souvent contournés.**

« Il y a eu trop de contournements de la loi Egalim. Il faut alors la renforcer afin que peu à peu s'organise un système où la valeur doit revenir et reviendra, pour une juste part, à celles et ceux qui produisent, commercialisent et distribuent », résume l'exposé des motifs de la nouvelle proposition de loi (PPL) visant à « rééquilibrer les relations entre la grande distribution et ses fournisseurs ». Elle a été déposée par le député LREM Grégory Besson-Moreau le 30 juin.

« Ces propositions découlent de la commission d'enquête et ont été votées à l'unanimité de tous les groupes politiques », explique l'auteur de la proposition de loi interrogé par Agra Presse le 3 juillet. Elle reprend en effet une partie des 41 propositions de la commission d'enquête sur la grande distribution, dont le rapport a été publié en septembre 2019. Aussi, les soutiens à cette PPL ratissent large sur les bancs de l'hémicycle : du PS à Debout la France en passant par le centre, les Républicains et le nouveau groupe EDS.

Y figurent l'obligation pour les interprofessions d'établir des indicateurs de coûts de production, l'encadrement des pénalités logistiques, la clarification de la notion de négociabilité du tarif « qui doit être justifiée par des contreparties vérifiables et quantifiables » ou encore la transposition du formalisme contractuel des marques nationales aux marques de distributeur (MDD).

## Révision des prix

La PPL propose également la création d'un index Insee mensuel « permettant de modifier les prix parallèlement à son évolution et, en cas de variation importante, entraînant une renégociation obligatoire entre distributeurs et fournisseurs ». Créé pour chaque filière, il est différent de la « clause de révision automatique des prix » proposée les sénateurs de la commission des affaires économiques fin 2019 dans une PPL qui n'est pas arrivée jusqu'au Palais Bourbon. Sa construction serait basée sur la même méthodologie que ce qui se fait dans le bâtiment avec la prise en compte des variations des coûts de production, de l'énergie, de la RSE et de la masse salariale, explique l'auteur de la proposition de loi.

Parmi les autres mesures proposées, l'article 2 prévoit que l'Autorité de la concurrence fixe « un seuil correspondant aux parts de marchés cumulées au-delà duquel les rapprochements ne peuvent être autorisés » afin d'encadrer la création des cen-

« Cela nous  
semble aller  
dans le bon sens »

trales d'achat de la grande distribution. Et l'article 8 crée une obligation pour le distributeur d'établir un barème des prix exigés pour les services de coopération commerciale proposés aux fournisseurs tant au niveau français qu'international.

### **Aller vite**

L'examen devrait avoir lieu en fin d'année lors des niches parlementaires. « *Mon objectif personnel de le faire passer le plus vite possible* », explique Grégory Besson-Moreau. Une position que portent également les industries agroalimentaires par le biais de leur fédération. « *L'Ania demande au nouveau ministre de mettre en place rapidement des mécanismes visant à rééquilibrer les relations entre les différents maillons de la chaîne alimentaire, au travers notamment du vote de la proposition de loi portée par Grégory Besson-Moreau, député LREM de l'Aube* », explique-t-elle dans un communiqué du 6 juillet faisant suite à la nomination du nouveau ministre Julien Denormandie. La FNSEA soutient également l'initiative. « *Cela nous semble aller dans le bon sens pour permettre de rectifier les trous dans la raquette de la loi Egalim* », soutient Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint du syndicat, interrogé par Agra presse le 7 juillet. L'objectif est de « *remettre de la confiance et de l'équilibre* », explique le député qui n'exclut pas l'ajout d'autres dispositifs lors des débats au parlement. La requalification du prix abusivement bas n'apparaît pas dans le texte mais « *pourrait peut-être faire l'objet d'amendements car c'était également une proposition de la commission d'enquête* », souligne le député. « *Et pourquoi pas une date butoir pour les MDD comme cela se fait pour les marques nationales ?* », ajoute-t-il. **AJ**

## EN BREF...

### **L'agriculture « n'est pas structurellement engagée » vers le bas-carbone (HCC)**

Dans son rapport annuel publié le 8 juillet, le Haut Conseil pour le Climat (HCC), instance indépendante et consultative, estime que l'agriculture « n'est pas structurellement engagée sur une trajectoire garantissant l'atteinte de ses objectifs à l'horizon 2030 » en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Citant les données récemment publiées par le Citepa, les experts du Haut conseil soulignent que les émissions agricoles n'ont baissé que de 1 % par rapport à 1990, contre un objectif fixé par la SNBC de 26 % à l'horizon 2030. Espérant concilier revenu des producteurs et lutte contre le réchauffement, le HCC propose quatre mesures structurelles : valorisation du stockage de carbone dans les sols, développement d'une stratégie pour les protéines végétales, généralisation des bonnes pratiques en élevage, et révision de l'affichage des produits alimentaires. Tous les secteurs les plus émetteurs (transport, agriculture, industrie, bâtiment) ont « raté le premier budget carbone (2015-2018) », rappelle le Haut Conseil. L'enjeu « essentiel » des mois à venir sera, selon les experts, « la définition d'un plan de reprise compatible avec les objectifs de transition bas-carbone ». Cette reprise devra s'appuyer sur les régions, « cheffes de file dans la lutte contre le changement climatique » aux yeux du HCC.

« Un contrat  
coup dur pour  
l'exploitant »

# CatAgri: la nouvelle proposition des assureurs **face** aux risques climatiques

**Corollaire de la vaste consultation sur la gestion des risques lancée en juillet 2019, la FFA a présenté aux membres du Caf (organisations agricoles majoritaires) une proposition de contrat d'assurance climatique baptisée CatAgri. Ce projet, pas encore officiel, qu'Agra Presse a pu consulter, préconise un seuil de déclenchement et une franchise de base à 50 % à prix modique pour l'exploitant. Décryptage.**

**L**a Fédération française de l'assurance (FFA) planche sur un projet de couverture pour les catastrophes climatiques en agriculture baptisé CatAgri. D'après un document de travail émanant de la FFA et daté du 22 juin qu'Agra Presse a pu consulter, la CatAgri a été pensée comme un dispositif d'assurance « universel non obligatoire » mais « fortement incitatif ».

Il s'agit de répondre « aux besoins d'un véritable contrat coup dur pour l'exploitant », explique la fédération dans le document. « On est vraiment sur un schéma macro et puis derrière on peut tout ajuster », précise le directeur général adjoint de l'Étoile Assurance Emmanuel Lelièvre joint par Agra Presse le 8 juillet.

## **Seuil de déclenchement à 50 %**

Contre une cotisation modique à l'hectare et différenciée par groupe de cultures, les producteurs seraient indemnisés à 100 % pour les pertes de récoltes situées au-dessus d'un seuil de déclenchement établi à 50 % des pertes, avec une franchise alignée sur ce seuil. La cotisation payée par le producteur pour s'assurer (prime) serait subventionnée à 90 % par les aides publiques (au lieu de 65 % actuellement).

Les exploitants auraient la possibilité d'abaisser le seuil de déclenchement jusqu'à 5 % via le rachat de franchises. « En option, [ils pourraient souscrire à] des garanties complémentaires sur les risques intermédiaires telles qu'elles existent actuellement », dit le document. Pour ces garanties, le taux de subvention appliqué serait compris « entre 15 % et 50 % [...] en fonction des groupes de cultures ». Enfin, la FFA estime qu'une CatAgri à échelle de l'exploitation « pourrait être mise en place » mais que les modalités d'application restent à définir.

## **Prix bas et « équilibre technique »**

Ainsi conçue, la CatAgri permettrait de baisser le prix de l'assurance de manière drastique. En effet le reste à charge d'un agriculteur serait de 3€/ha en grandes cultures, 81€/ha en arboriculture, 24€/ha en viticulture et 1€/ha en prairies, selon le document. La FFA estime que pour financer le dispositif (CatAgri + garanties supplémentaires), il faut une enveloppe de subventions publiques de 1,07 Mrd€. Soit le même montant qu'il faudrait mobiliser aujourd'hui si 100 % de la Ferme France était assurée dans le

cadre de la MRC. « Aujourd'hui le contrat MRC ne mobilise que 130 M€ au regard des surfaces assurées, en gros on est à 20 %, » explique Emmanuel Lelièvre. « Si on considérait que l'ensemble des surfaces étaient assurées en MRC, on estime que le besoin serait de 1,07 Mrd€. »

Dans ces conditions, la FFA pense pouvoir massifier le recours à l'assurance climatique. Elle table sur un taux de diffusion de la CatAgri de 70 % au bout de trois ans (contre 31 % en grandes cultures, 32,5 % en viticulture et 2,5 % en arboriculture pour la MRC actuellement) ce qui permettrait aux assureurs d'avoir un produit rentable alors qu'ils perdent de l'argent actuellement. En effet, un critère d'équilibre pour les assureurs est d'atteindre un rapport sinistres/primes de 70 %. « Quand on prend globalement 100 de cotisations, il faut qu'on ait réglé 70 d'indemnité », explique Emmanuel Lelièvre. Or ce taux a atteint 93 % en 2018, 106 % en 2017 et 226 % en 2016 d'après les données du CNGRA. « L'idée, c'est de mettre les conditions tarifaires qui nous permettent à nous, assureurs, d'avoir un équilibre technique et de nous engager pour la Ferme France pour les années à venir », indique le directeur général adjoint de l'Étoile.

### **Deux freins à lever**

Mais deux freins majeurs restent à lever selon la FFA. Premièrement, pour atteindre un niveau de subvention à 90 %, il faudrait « déroger aux règles juridiques en cours » car le taux de subvention maximum autorisé par le règlement européen Omnibus est de 70 %. Deuxièmement, il faut « une enveloppe de subvention sécurisée estimée entre 720 et 830 M€ pour la CatAgri », dit le document.

Comment trouver cette manne budgétaire ? « Ça, c'est plutôt du ressort des politiques et des OPA » répond Emmanuel Lelièvre rappelant au passage que les subventions ne transitent pas par les assureurs mais qu'elles sont versées directement aux assurés. Il voit cependant deux scénarios possibles. « C'est soit un arbitrage qui se fait dans le cadre de la Pac entre les OPA, les syndicats d'exploitants agricoles qui se disent : la gestion des risques devient une priorité dans le monde agricole donc on décide d'orienter plus de fonds pour pouvoir accompagner ce dossier-là, au détriment d'autre chose ». Ou, il faut trouver l'argent ailleurs. « On a invité les représentants des différents ministères à explorer toutes les pistes qui permettraient de trouver des financements complémentaires », assure-t-il.

### **Gouvernance simplifiée**

Sur la gouvernance de la CatAgri, la FFA souhaite « une claire répartition des rôles de chacun » et « la suppression des doublons ». Elle propose que l'État soit « garant » du dispositif : c'est-à-dire qu'il établisse les règles d'éligibilité aux subventions, gère les aides à l'assurance, réalise les contrôles et organise la gouvernance du dispositif en accord avec les règles européennes. De leur côté, les assureurs veulent être « les gestionnaires uniques des contrats d'assurance (souscription et indemnisation) ». Ils proposent aussi « à terme » de « gérer l'indemnisation des règlements dont le niveau ou la nature relèveraient d'une intervention de l'État (FNGRA) ». **LM**

**AGPB « Il est hors de question qu'on atteigne les milliards tel que c'est présenté »**

### CatAgri: les réactions de l'AGPB (céréaliers) et de la FNPF (arboriculteurs)

#### ■ AGPB: « Cette proposition ne nous convient pas »

« Cette proposition ne nous convient pas » a réagi, le 8 juillet, le président de l'AGPB (blé, FNSEA) Eric Thirouin. Il estime que le seuil de déclenchement à 50 % est trop élevé car « en grandes cultures, un sinistre à hauteur de 50 % ça n'arrive quasiment jamais ». Ce qui veut dire que les céréaliers cotiseraient à un système dont ils ne veraient pas ou peu les fruits. Le président de l'AGPB redoute aussi une ponction massive dans le premier pilier de la Pac, soit autant d'argent en moins versé aux céréaliers au titre des aides directes (DPB notamment). « Avoir moins d'aides pour avoir une moins bonne couverture, je ne vois pas où est l'intérêt », résume-t-il. « Aujourd'hui ce qui nous semble important c'est qu'on ne soit pas à un seuil de franchise à 25 % mais à 20 % (ndlr tel que le permet le règlement européen Omnibus) et qu'on ne rentre pas dans un système obligatoire mais plutôt avec un encouragement. Si on améliore le système, peut-être qu'il y aura une ponction un petit peu plus importante qu'il faudra accepter du premier pilier, mais en tout état de cause il est hors de question qu'on atteigne les milliards tel que c'est présenté là », assène Eric Thirouin. « Et je pense que ce qui est capital, c'est que l'Etat et donc le gouvernement acceptent aussi, comme d'autres pays européens, de participer plus fortement à cet enjeu qui est de gommer les aléas climatiques ».

#### ■ FNPF: « Il faut commencer par quelque chose »

Pour la FNPF (fruits, FNSEA), la CatAgri « est une bonne idée parce qu'il faut commencer par quelque chose » selon le chargé de dossier gestion des risques François Soubeyrand. « Le côté positif c'est l'attrait de la formule pour le plus grand nombre. Ça c'est très important car aujourd'hui on a du mal à amorcer, les contrats sont vraiment trop chers », explique-t-il. Mais il estime que le contrat proposé est « incomplet ». « Il faut qu'on ait la possibilité, en étant aidé bien entendu, de descendre la franchise au moins à 30 % [...] et qu'on ne se retrouve pas avec des cotisations à l'identique [de la MRC] » insiste François Soubeyrand. Quant au financement du dispositif, « il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul » ajoute-t-il. Pour la FNPF, la solution première n'est donc pas de ponctionner dans le premier pilier de la Pac mais de trouver de nouveaux financements tout en récupérant l'argent du fonds des calamités rénové ainsi qu'une contribution de la profession. « On doit intégrer à nos coûts de revient, donc à nos prix de vente, le risque inhérent au climat » explique François Soubeyrand tout en reconnaissant qu'il y a « un long chemin à faire » auprès des consommateurs, des politiques, des réseaux de distribution et même d'une partie de la profession. « Si on ne peut pas le faire évoluer, il faut que ce soit le contribuable qui prenne parce que nous ne sommes pas responsables de l'évolution climatique qui est très, très rapide ».



# La petite bio qui monte, qui monte

**Les chiffres dévoilés le 9 juillet par l'Agence bio ne montrent pas d'accélération mais confirment la tendance observée depuis 5 ans : la bio, en termes de valeur ou de surface de production, maintient une croissance au-delà des 10 %. Des atouts que l'agence espère faire entendre au nouveau ministre.**

« **N**ous sommes sur une belle progression, qui pourrait nous amener à respecter les engagements pris dans les contrats d'objectifs de l'agence », commente Gérard Michaut, vice-président de l'Agence bio, face aux chiffres publiés ce 9 juillet.

Alors que la surface française certifiée en agriculture biologique s'élève à 2,3 millions d'hectares en 2019, en hausse de 13 % par rapport à 2018, cette analyse demeure optimiste. Le plan Ambition bio, dont le contrat d'objectif de l'agence est une déclinaison, prévoit 4,1 millions d'hectares de surface agricole utile (SAU) à l'horizon 2022, et exigerait donc des hausses de 20 % au cours des trois prochaines années pour être atteint.

Mais si les objectifs ne seront pas atteints aussi rapidement que souhaité, les conversions demeurent nombreuses. Avec des hausses de 23 % des surfaces en vigne sur un an, de 20 % en légumes frais, ou de 17 % en grandes cultures, difficile de ne pas remarquer le tournant dans les champs français. « *On a une consommation qui tire, et la bio s'organise partout pour répondre, de la production à la distribution* », résume Philippe Henry.

## La grande distribution consolide ses positions

En 2019, la bio est un marché de 12 milliards d'euros, en hausse de 13,5 % par rapport à 2018. « *Quatre fois le marché des smartphones, deux fois le montant exports de céréales* », s'amuse Philippe Henry, président de l'Agence bio. Dans ce gâteau appétissant, la grande distribution a augmenté la taille de sa part, désormais estimée à 55 %, contre 49 % en 2018.

Les historiques de la bio et les producteurs doivent-ils s'inquiéter de l'appétit des distributeurs ? « *S'il n'y avait pas la grande distribution, nous n'en serions pas là aujourd'hui* », nuance Philippe Henry. Son agence, précise-t-il, échange régulièrement avec les grandes enseignes, et demeure vigilante. « *Il ne faut pas conserver les anciens réflexes. Nous travaillons avec eux pour construire un modèle durable* », détaille le président.

## Pôle position française

À l'échelle européenne, la France continue de se classer juste derrière l'Espagne en termes de surface. « *Alors que la commission européenne ambitionne d'avoir 25 % d'agriculture biologique en 2030 en Europe, la France doit s'emparer de cet objectif et devenir un leader* », encourage Philippe Henry.

« **S'il n'y avait pas la grande distribution, nous n'en serions pas là** »

Toutes filières confondues, la production agricole accuse un recul de 1,6 %

Leader, la France le serait déjà sur le terrain de la consommation, avec une dépense estimée à 178 € par habitant en 2019, là où les Allemands ne dépensent que 144 € par an. « *C'est un peu Cocorico* », sourit Philippe Henry. Le marché outre-Rhin demeure cependant le plus volumineux en valeurs absolues, avec près de 11,97 milliards d'euros. Porter le bâton de pèlerin de la bio en Europe permettrait par ailleurs à la France de défendre sa vision du bio, plus tournée vers la consommation domestique que son compétiteur espagnol. D'après les derniers chiffres de l'Agence bio, si l'hexagone affiche une hausse de 5 % de ses exportations en 2018, c'est avant tout vers le marché intérieur que le bio français vise, comme le montre l'autonomie nationale atteinte en lait, en œuf, en vin et même en viande bio. L'Espagne, souligne l'Agence bio, « *est essentiellement orientée vers l'exportation* », notamment en fruits et en viande.

Cette vision et ces atouts, Philippe Henry espère les « *porter rapidement auprès du nouveau ministre de l'Agriculture* », pour défendre la place du bio dans la relance, et plus généralement dans la transition agroécologique du pays. **IL**

## Comptes de l'agriculture 2019 : le résultat par actif chute moins qu'attendu

L'Insee a publié le 3 juillet le compte provisoire 2019 de l'agriculture, marqué par une baisse de 4,3 %, en termes réels, de la contribution du secteur au PIB (valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif). Toutes filières confondues, la production agricole accuse un recul de 1,6 % (à 76 Mrd € hors subventions), tandis que les charges gonflent de 1,2 %. La hausse de la production animale n'a pas compensé l'affaissement de la production végétale, « pénalisée par le fort recul de celle de vin (-15,8 %) », explique l'Insee. Ces résultats provisoires sont toutefois moins négatifs que les résultats prévisionnels présentés en décembre 2019. La contribution de l'agriculture au PIB a ainsi été « révisée de +1,6 point », principalement en raison d'une aggravation de la baisse de l'emploi agricole. Les comptes semi-définitifs seront publiés en juillet 2021. Réagissant dans un communiqué le 3 juillet, la FNSEA note que, ramené à l'actif et corrigé de l'inflation, le résultat de la branche agricole « diminue de 8,6 % » en 2019 (au lieu des 10,6 % prévus). « La sécheresse a été déterminante dans la baisse de ces résultats », estime le syndicat majoritaire. « La puissance publique a une responsabilité majeure, notamment sur le plan budgétaire, pour permettre d'améliorer la résilience des exploitations agricoles face à ces aléas. »

Réagissant dans un communiqué le 3 juillet, l'APCA (chambres d'agriculture) souligne « l'instabilité économique de l'agriculture française ». Pour son président Sébastien Windsor, la transition de l'agriculture « ne pourra se faire sans un contexte économique stabilisé et dans le cadre d'une politique commerciale européenne qui doit contribuer à protéger les agriculteurs français ». Enfin, pour la Coordination rurale, ces chiffres montrent que « l'agriculture vit d'aides, lesquelles sont en réalité indirectement captées par les industriels ». Dans un communiqué le 3 juillet, la CR demande que « la crise sanitaire que nous traversons soit l'occasion de repartir d'une page blanche pour une juste et cohérente construction du prix agricole. » **YG**

Patrick Bernasconi, président du Cese

## Réforme du Cese : « **Le monde agricole** ne sera pas plus affecté que les autres »

**Alors que le projet de réforme du Cese a été présenté lors du premier Conseil des ministres mené par Jean Castex, Patrick Bernasconi, président du Cese, explique à Agra Presse les détails de ce projet. La diminution du nombre de conseillers de 230 à 175, précise-t-il, ne remettra pas en cause la représentativité du monde agricole.**



DR

« **Les anciens équilibres** au sein du Cese seront sauvegardés »

### ► **Quel est l'objectif de cette réforme ?**

Cette réforme nous permettra réellement d'être le trait d'union entre les citoyens et l'exécutif. Nous aurons de nouvelles possibilités pour mettre en place des concertations avec tirage au sort, dans l'esprit de la convention citoyenne sur le climat. Les modalités de saisine ont également été simplifiées, et les 500 000 signatures nécessaires deviendront numériques, ce qui permettra de nous solliciter plus facilement. Et puis, dans cette nouvelle formule, le président de la République ne nommera plus personne. Ce sera donc un Cese plus ouvert, plus représentatif de la société civile organisée, et un véritable trait d'union entre cette société et l'exécutif.

### ► **Quelle a été votre rôle dans la construction de cette réforme ?**

Nous travaillons sur ce projet depuis qu'Emmanuel Macron a montré sa volonté de réformer notre institution, c'est-à-dire depuis plus de trois ans. Nous avons notamment clarifié le rôle de notre assemblée par rapport aux deux autres, pour les rendre complémentaires. Afin de garantir cette complémentarité, certains éléments du premier projet ont donc disparu, comme la saisine automatique du Cese pour tout projet de loi.

### ► **Le secteur agricole n'aura plus ses 20 conseillers, qui seront remplacés par 50 conseillers au total pour l'ensemble du monde économique. Faut-il avoir peur que l'agriculture perde en représentativité ?**

Avec la baisse du nombre de conseillers, tout le monde sera moins représenté au Cese. Mais le monde agricole ne sera pas plus affecté que les autres. Les premiers projets prévoyaient 155 conseillers, mais ce nombre ne permettait pas de retrouver les équilibres de la société. Avec les 175 du projet de loi actuel, les anciens équilibres au sein du Cese seront sauvegardés.

► **La convention citoyenne sur le climat s'est terminée il y a quelques semaines.**

**Quel sera le rôle du Cese dans le suivi des propositions des participants ?**

Il nous paraissait important de continuer à accompagner les citoyens pour conserver le fil avec le président, comme celui-ci l'a souhaité. Les citoyens se sont donc regroupés dans une association, les 150, et ont décidé de domicilier cette association au Cese. Nous allons faire en sorte de les aider, pour qu'ils puissent continuer à porter leur parole, et leur donner un certain nombre d'outils nécessaires. Nous ne sommes cependant pas là pour modifier les propositions des citoyens, qui doivent conserver toute leur indépendance.

► **Quelles seront les échéances suivantes pour la réforme du Cese, après la présentation en Conseil des ministres ?**

L'examen du texte devrait démarrer en septembre, et il devrait donc être voté fin octobre ou début novembre. Après, il faudra que les décrets soient publiés. Nous aurons donc un nouveau Cese pour la fin du printemps, avec une nouvelle composition, de nouveaux conseillers et un nouveau président. Cela fait plusieurs années que je travaille à cette réforme, et il sera temps pour moi de passer le témoin.

**Propos recueillis par Ivan Logvenoff**

### EN BREF...

**Un lien avéré entre mycotoxines des céréales et inflammations intestinales (Inrae)**

Dans un article publié le 3 juillet dans la revue Archives of toxicology le 3 juillet, des chercheurs de l'Inrae et de Purpan montrent que « l'exposition à faible dose à la mycotoxine déoxynivalénol (DON), que l'on retrouve le plus fréquemment dans les céréales et aliments à base de céréales, augmente le risque de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin », annonce un communiqué de l'Inrae du 6 juillet. Sécrétée par le genre Fusarium dans le blé et le maïs, le deoxynivalénol est « la mycotoxine la plus fréquente dans les chaînes alimentaires d'Europe et d'Amérique du Nord », précisent les chercheurs dans leur article. Pour évaluer son effet sur les inflammations intestinales, les scientifiques ont traité des rats avec la molécule pendant quatre semaines. « Nos résultats démontrent que des doses très faibles de déoxynivalénol exacerbent le déclenchement et les symptômes d'inflammation du colon », précisent les chercheurs dans leur étude, en se basant sur des expositions de l'ordre de 8 mg/kg dans la nourriture. « La contamination au déoxynivalénol est répandue en raison d'une hausse des pratiques de non-labour, de rotations non-optimales, et de traitements fongicides inadaptés », soulignent par ailleurs les chercheurs, citant des études de 2004 et 2017.

### **Foncier : une nouvelle aide de la Loire-Atlantique pour le défrichage**

Le département de Loire-Atlantique intensifie son dispositif pour rendre des terres à l'agriculture. Il a mis en place un appel à projets intitulé « reconquête du foncier agricole » visant à remettre en exploitation agricole professionnelle des terres incultes ou en friches, a indiqué le département le 3 juillet. Une aide financière pour les travaux de défrichage est prévue. Elle permettra d'accompagner financièrement les travaux de défrichage dans le cadre de l'installation d'agriculteurs ou de la mise en œuvre circuits courts et de promotion du manger local. Concrètement, en dehors des Périmètres de protection des espaces agricoles périurbains (Pean) dans lesquels un dispositif spécifique est déjà mis en œuvre, « le département peut financer jusqu'à 40 % le montant de travaux entrepris par des structures gérant du foncier (communes, intercommunalités, établissements publics, associations ayant des compétences dans l'aménagement de l'espace rural...) dans la limite d'un montant de travaux de 1 000 € HT par hectare (2 000 € HT dans la vigne) ».

### **La MSA fait 15 propositions pour renforcer son action territoriale devant l'Uncam**

Le 2 juillet, la Mutualité sociale agricole (MSA) a présenté son rapport charges et produits pour l'année 2021 devant l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Ce rapport contient 15 propositions visant à renforcer son action dans les territoires ruraux, auprès des personnes fragiles notamment. Pour cela, la MSA souhaite mettre en place un dispositif baptisé « le rendez-vous prévention jeune retraité », ainsi que des modules et ateliers d'éducation à la santé pour lutter contre la perte d'autonomie. De plus, la MSA a prévu de renforcer son action auprès des Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre des 141 contrats locaux dont elle est signataire. Elle mettra en accès libre son outil de diagnostic territorial sur la plateforme de visualisation de données statistiques Géomsa, pour faciliter le travail des acteurs locaux. Enfin, la MSA poursuivra son partenariat avec le milieu académique pour évaluer les effets de la transition agro-écologique sur la santé et l'efficacité de ses actions de prévention. Elle participera aussi à des travaux d'expérimentation pour prévenir l'éloignement à l'emploi chez les personnes qui ont été en arrêt de travail prolongé.

### **Aides au départ en vacances : 64 000 familles aidées par la MSA en 2019**

En 2019, la Mutualité sociale agricole (MSA) a consacré une enveloppe de 13 millions d'euros pour faciliter le départ en vacances de 64 000 familles, selon un communiqué le 7 juillet. Ce budget a permis de financer des séjours familiaux, des activités de loisirs ainsi que des départs en colonie de vacances pour les enfants sous la forme de chèques vacances ou via le remboursement de frais. Ainsi d'après la MSA, « 43 % des vacanciers qui ont utilisé l'aide aux vacances estiment qu'ils ne seraient pas partis sans cette aide financière », selon une étude menée par le cabinet Asdo. D'autre part, 602 ménages ont pris des vacances dans le cadre du dispositif 'Partir pour rebondir'. Ce programme est destiné aux familles qui ne sont jamais parties en vacances et aux exploitants en situation d'épuisement professionnel. « Plus de 1 700 personnes sont parties en 2019 grâce à ce dispositif, représentant un budget entre la MSA et l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) d'un montant d'environ 550 000 € », conclut le communiqué.

## Politique commerciale : les eurodéputés veulent un renforcement global des outils de défense

**Dans le cadre d'une réunion extraordinaire, les eurodéputés de la commission Commerce international ont proposé le 6 juillet, à l'exécutif européen, plusieurs pistes pour renforcer les outils de défense commerciale de l'UE des cinq prochaines années: mise en place d'instruments plus efficaces, strict respect des accords de libre-échange ou encore soutien renforcé aux PME. La Commission européenne s'est voulue rassurante quant à son engagement à préserver les droits et les intérêts européens.**

**D**ans le cadre de la révision en cours de la politique commerciale de l'UE (1), les eurodéputés de la commission du Commerce international ont proposé, à l'exécutif européen un certain nombre de suggestions à l'occasion d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue le 6 juillet. Selon eux, il est important que la Commission intègre dans son réexamen: la mise en place d'instruments de défense commerciale plus efficaces qui préserveraient les intérêts européens; l'inscription du développement durable et le respect des accords de Paris dans la politique commerciale européenne; l'amélioration du strict respect des accords de

### **Les eurodéputés veulent accélérer l'adoption de contre-mesures commerciales**

Les eurodéputés de la commission du Commerce international ont exprimé le 6 juillet, leur soutien (par 32 voix, 3 voix contre et 3 abstentions) à la révision de la réglementation européenne pour l'exercice des droits de l'Union européenne sur l'application des règles du commerce international (3). Cette révision proposée par la Commission européenne permettrait à l'UE de faire valoir ses droits en matière de commerce international malgré la paralysie actuelle de l'organe de règlements des différends de l'OMC en prenant diverses mesures telles que des droits de douane, des restrictions quantitatives et des mesures dans le domaine des marchés publics. Le Parlement européen appelle même à avancer la date de révision du règlement. La rapporteure parlementaire du texte, Marie-Pierre Vedrenne (centriste), compte proposer à la Présidence allemande du Conseil d'amorcer les discussions interinstitutionnelles « dès la semaine prochaine ».



## « Polylatéralisme » et « précautionnisme »

« Il existe aujourd'hui, un déséquilibre entre la taille et la force de la Chine et la faiblesse des outils de l'Organisation mondiale du commerce pour faire face aux aides d'État », a indiqué le 6 juillet par vidéoconférence, Pascal Lamy, président émérite de l'Institut Jacques Delors, à l'occasion de la réunion extraordinaire de la commission commerce du Parlement européen. Il préconise de mettre en place des règles internationales plus strictes pour que la Chine s'y conforme, à défaut, « des restrictions au commerce verront le jour ». L'ancien directeur général de l'OMC (de 2005 à 2013), a indiqué que le multilatéralisme doit aussi tendre vers le « polylatéralisme » afin que d'autres acteurs, non étatiques, puissent intervenir. « Cette diversification de la gouvernance doit ainsi contribuer à découpler son efficacité pour assurer une concurrence plus saine », précise-t-il. Par ailleurs, celui-ci a également mis en avant un concept dit de « précautionnisme », qui contrebalancera le protectionnisme, surtout concernant les enjeux environnementaux. Enfin, Pascal Lamy a aussi appelé à la fois à verdir la politique commerciale et à imposer un ajustement carbone aux frontières de l'UE <sup>(2)</sup>.

libre-échange (ALE) ainsi que de leur renégociation ; un soutien renforcé aux petites et moyennes entreprises pour les rendre plus résilientes ; le multilatéralisme dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; la défense des entreprises européennes en leur assurant la réciprocité sur les marchés d'États tiers – en particulier avec la Chine – ; des conditions de concurrence équitables ou encore l'extension de la promotion des exportations européennes tout comme la promotion d'un commerce équitable. Enfin, ils plaident pour l'amélioration de la diligence raisonnable sur les chaînes de valeur européennes.

### La Commission se veut rassurante

Tout en prenant en compte les suggestions des eurodéputés, le commissaire européen au Commerce, Phil Hogan, a souhaité avant tout les rassurer quant aux engagements de la Commission pour défendre les droits et les intérêts européens. Vis-à-vis de la politique commerciale punitive américaine, il a indiqué que « l'UE agira de manière décisive et forte, dans le cas où nous n'arriverions pas à obtenir ce que l'on veut de la part des États-Unis dans le conflit Boeing/Airbus qui dure depuis plus de 15 ans ». Avant d'ajouter que « notre boîte à outils en matière de défense commerciale est aujourd'hui très importante. Pour cela, nous voulons que le Parlement soutienne la Commission afin de la renforcer. Cela permettra ainsi de mieux se protéger contre des pratiques commerciales déloyales et exiger ainsi la réciprocité de pays tiers comme la Chine, concernant l'accès au marché ».

Phil Hogan a également assuré que la création du poste de Responsable de l'application des règles commerciales par la Commission, permettra de renforcer l'application des accords de libre-échange surtout concernant les chapitres développement durable et commerce. Son action contribuera également à réduire les obstacles commerciaux.

Par ailleurs, à destination des PME, le commissaire européen a indiqué qu'« il faudrait leur donner plus de fonds dans le cadre financier pluriannuel. Nous avons de l'argent à disposition, si on peut les faire approuver en juillet lors de la réunion de chefs d'État et de gouvernement européens, on pourrait alors ensuite coopérer avec le Parlement

exergue  
après un caractère  
de fin de style (ctrl  
F)

européen sur ces programmes. De sorte qu'en octobre et novembre prochains, nous pourrions donner ce soutien supplémentaire aux entreprises afin qu'elles puissent surmonter certaines difficultés ».

(RM)

(1) Voir n° 3747 du 22/06/2020

(2) Voir n° 3749 du 06/07/2020

(3) Voir n° 3722 du 23/12/2019

**Tendance  
largement due  
à la peste porcine  
africaine**

## La Chine **moteur des exportations de l'UE** alors que les échanges outre-Manche sont au plus bas

**Malgré la pandémie** de Covid-19, les exportations agroalimentaires de l'UE qui ont atteint 46,8 Mrds € entre janvier et mars 2020, sont encore portées de manière conséquente par la Chine avec une hausse de 41 % (soit +1 136 Mio €) par rapport à la même période un an plus tôt, souligne la Commission européenne dans son dernier rapport mensuel sur les échanges commerciaux agroalimentaires publié le 3 juillet.

« Cette tendance à la hausse est largement due aux conséquences durables de la peste porcine africaine en Chine ainsi que, dans une certaine mesure, à l'impact de l'épidémie de Covid-19 », précise l'exécutif européen. Les principaux produits exportés concernent la viande de porc (+240 % par rapport janvier-mars 2019), les abats (+47 %), les aliments pour nourrissons (+25 %) et le blé. Malgré les droits de douane punitifs imposés par les États-Unis sur certains produits agricoles européens depuis le 18 octobre, les exportations outre-Atlantique ont aussi connu en glissement annuel, une hausse, de 4 % (soit 187 Mio €) entre janvier et mars 2020. Cela concerne avant tout les eaux et les boissons non alcoolisées (+33 %), les préparations de légumes et de fruits (+23 %), et les pâtes et pâtisseries (+14 %). Mais aussi et c'est plus surprenant, l'huile d'olive (+64 %), ainsi que le fromage, le vin et spiritueux qui commencent à augmenter en mars par rapport au mois précédent alors que ces produits sont visés par les restrictions de Washington.

Dans un contexte politique et économique tendu, les échanges agroalimentaires avec le Royaume-Uni sont par contre au ralenti, bien que les conditions du marché unique soient toujours d'application. Au cours des trois premiers mois de 2020, les exportations ont chuté de 8 % (soit -827 Mio €), principalement pour le vin (-22 %), les cigares et cigarettes (-49 %) et les préparations à base de fruits et légumes (-13 %). Quant aux importations, elles ont également accusé une nette baisse de 11 % (soit 460 Mio €), en particulier pour les spiritueux et les liqueurs (-21 %), le chocolat et la confiserie (-20 %) et les céréales secondaires (-46 %).

(RM)

# UE/Nouvelle-Zélande : l'accord reporté à 2021... au plus tôt

**Alors que l'UE et la Nouvelle-Zélande ont clôturé par vidéoconférence leur 8<sup>e</sup> cycle de pourparlers le 22 juin, le commissaire européen au Commerce, Phil Hogan, a prévenu le 6 juillet, que « l'ambition nécessaire n'était pas réunie pour trouver un accord commercial en 2020 ». D'après le rapport de la Commission européenne publié le 2 juillet, des avancées notables sur certains chapitres des négociations sont à souligner mais il reste encore trop de divergences en particulier sur l'accès au marché et sur les indications géographiques.**

« **I**l n'y aura pas d'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande en 2020 », a confirmé le 6 juillet, Phil Hogan, commissaire européen au Commerce, alors que les deux parties qui viennent de clôturer leur 8<sup>e</sup> cycle de négociations par vidéoconférence (du 8 au 22 juin), espéraient initialement conclure leurs pourparlers dès 2019. Les élections législatives qui auront lieu le 19 septembre en Nouvelle-Zélande ne facilitent pas l'accélération des discussions.

Malgré des discussions approfondies et constructives sur la plupart des chapitres du futur accord, d'après un rapport de la Commission européenne publié le 2 juillet, de nombreuses divergences restent encore d'actualité sur des points importants en particulier sur l'accès au marché des produits agricoles. Sur cette question, des tensions avaient déjà éclaté au grand jour courant juin lorsque Wellington avait pris note de l'offre de marché européenne aux produits agricoles néo-zélandais, la jugeant « *impraticable* » pour envisager une quelconque conclusion des pourparlers (1). Le Brexit complique aussi la donne puisque la Nouvelle-Zélande s'est montrée particulièrement hostile à la répartition des contingents tarifaires entre l'UE et le Royaume-Uni. Alors que pour Bruxelles, c'est le niveau de droits de douane imposé par son partenaire océanien qui pose le plus de problèmes.

Par ailleurs, concernant les sauvegardes bilatérales, « des éléments importants tels que la durée de la période de transition, la durée des mesures, les différentes normes de préjudice pour les produits agricoles et les régions ultrapériphériques restent liés aux discussions sur l'accès au marché », indique la Commission européenne. Sur les obstacles techniques au commerce, un accord a été trouvé sur le nouvel article sur la surveillance du marché. Toutefois, lors du prochain round, les deux parties poursuivront leurs réflexions sur les domaines le plus litigieux, à savoir l'évaluation de la conformité et l'équivalence.

## **Des progrès notables**

Éternelle pomme de discorde dans les négociations commerciales de l'UE, les indications géographiques (IG) présentées par Bruxelles n'ont pas dérogé à la règle. Toutefois, la Nouvelle-Zélande s'est engagée pour la « première fois » dans des dis-

« L'ambition  
nécessaire n'est  
pas réunie »

cussions sur les règles relatives aux IG en déposant un texte en réponse à la proposition initiale de la Commission. En parallèle, celle-ci a rappelé qu'il restait encore des différences importantes sur des aspects clés du texte pour que ces négociations aboutissent à un résultat positif. Concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), la Commission européenne précise que les deux parties se sont rapprochées de la conclusion sur plusieurs articles et annexes, tels que la santé des végétaux, l'équivalence, la certification des exportations et le bien-être des animaux.

En outre, sur les règles d'origine, les discussions techniques se sont poursuivies, en se concentrant sur les produits agricoles et les produits agricoles transformés. Sur le chapitre subventions, la Nouvelle-Zélande a soumis une proposition sur les subventions agricoles. Enfin, les deux parties ont confirmé leur engagement à œuvrer en faveur d'une facilitation des échanges pour l'annexe sur les vins et les spiritueux. Enfin, la Nouvelle-Zélande a notamment suggéré qu'à l'issue des négociations, les deux parties émettent des déclarations concernant d'une part, le commerce des biens essentiels en relations avec le Covid-19, et d'autre part, une déclaration sur les biens et les services environnementaux. **(RM)**

(1) Voir n°3747 du 22/06/2020

### EN BREF...

#### **Les investissements de la Banque mondiale et de la Berd dans l'élevage industriel dénoncés**

Une enquête menée par un groupe de journalistes d'investigation européens - le Bureau of investigative journalism (BIJ), le quotidien britannique The Guardian, et le média d'investigation français Disclose - et publiée le 3 juillet, dénonce les investissements massifs, à hauteur de 2,3 Mrds € depuis dix ans, dans les filières industrielles de viande ou de produits laitiers par la Banque Mondiale et la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement (Berd). Si une partie de ces investissements a été réalisée dans des pays où la consommation de viande par habitant est très faible, comme l'Éthiopie, d'autres ont ciblé des pays où elle est déjà forte, à l'image de l'Ukraine, de la Chine ou de la Roumanie, souligne l'enquête pour qui le développement de filières d'élevage industrielles est en contradiction avec les engagements de lutte contre le changement climatique de ces institutions financières. Ce travail d'investigation révèle que la filière laitière a obtenu plus de 890 Mio € pour le développement de fermes industrielles et d'outils de transformation de produits laitiers, la filière de la volaille 445 Mio €, et celle du porc autant. Parmi les bénéficiaires, le groupe laitier français Lactalis a obtenu en 2016 un prêt de 15 Mio € de la Berd pour financer sa filiale Foodmaster au Kazakhstan. La Berd a répondu que les financements liés à ce secteur ne représentent que 1 % de ses investissements commerciaux insistant sur le fait que la viande et le lait demeurent indispensables à l'équilibre alimentaire, surtout dans les pays en développement.

# En Argentine, une vague de saccages de silos

**La recrudescence de cas de saccage au couteau et plusieurs incendies de champs appartenant à des syndicalistes agricoles alarment l'ensemble des représentants du secteur. Ils ont obtenu une réunion interministérielle consacrée à ce climat d'insécurité croissante en région pampéenne.**

**61 silos ont été ouverts** au couteau depuis le début de l'année

**E**n Argentine, 61 cas de saccage de silos en plastique (type boudin) ont été recensés, depuis le début de l'année. Une forte recrudescence de tels actes de vandalisme, non revendiqués et laissés impunis, a eu lieu au cours du mois de juin. Le modus operandi est le même : les silos sont ouverts au couteau, sans aucune trace de vol.

Le syndicat des Confédérations rurales argentines (CRA) a diffusé, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, une infographie localisant ces délits perpétrés en majorité dans les provinces de Córdoba, de Santa Fe et de Buenos Aires, où environ la moitié des récoltes est conservée dans ce type de stockage.

Par ailleurs, à un mois d'intervalle, deux agriculteurs dirigeants syndicalistes ont subi dans leurs champs des incendies qui font l'objet d'une enquête judiciaire : le 30 juin, David Tonelo, président de la Société rurale de Río Cuarto, à Córdoba, a vu partir en fumée une centaine d'hectares semés en blé. Le 26 mai dernier, c'était le vice-président de la CRA, Gabriel de Raedemaeker, qui perdait de la même façon un lot de 30 hectares de maïs à Oliva. Entre-temps, une parcelle de 800 ha de maïs a été complètement brûlée à Santiago del Estero, le 22 juin, de manière tout aussi suspecte.

## Recensement des silos

Alarmées, 38 associations du monde rural ont émis un communiqué conjoint, le 25 juin, pour exiger des mesures d'urgence de la part du gouvernement. « *Ces atteintes à la propriété privées portent préjudice également à l'État qui ne percevra pas les impôts devant être prélevés sur les récoltes stockées ainsi gâchées* », ont-elles rappelé.

Dès le lendemain, le 26 juin, le ministre de l'Agriculture Luis Basterra et la ministre de la Sécurité Sabina Frederic ont tenu une réunion à distance avec toutes ces associations. Le 2 juillet, Sabina Frederic a annoncé le projet d'effectuer un recensement complet des silo-sacs utilisés afin de mieux prévenir les actes de vandalisme.

De nombreux syndicalistes agricoles ne se gênent plus pour présumer publiquement que des militants d'extrême gauche partisans du gouvernement, ou simplement anti-ruraux, sont responsables de cette série de méfaits inédite par son ampleur.

## « Seule une organisation peut commettre de tels délits »

Gabriel de Raedemaeker estime que « *seule une organisation peut commettre de tels délits en plein confinement (lié au Covid-19, NDLR) en échappant systématiquement aux contrôles routiers policiers.* »

Les deux précédents ministres de l'Agriculture, Ricardo Buryaile et Luis-Miguel Etcheverehere, ont tous deux dénoncé l'inaction du gouvernement face à ces saccages de silos. Tous deux ont affirmé que ces délits ont une origine idéologique.

Par ailleurs, le 30 juin, le parti politique Mejorar a porté plainte contre un militant kirchneriste actif sur les réseaux sociaux, Ezequiel Guazzora, pour incitation à la violence. Ce youtubeur a récemment diffusé une vidéo dans laquelle il dit vouloir incendier les champs des producteurs de grains et déchirer au couteau leurs silos, au motif que ceux-ci spéculeraient sur la dévaluation du peso argentin en gardant leur récolte au lieu de la vendre aux exportateurs. Il encourt une peine de deux à six ans de prison.

**Par notre correspondant en Argentine, Marc-Henry André**

### EN BREF...

#### **OMC : huit candidats en lice pour le poste de Directeur général**

Au 8 juillet, date limite de dépôt des candidatures, huit candidats se sont donc proposés pour occuper le poste de Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, suite au départ le 31 août prochain du Brésilien Roberto Azevêdo de la tête de l'organisation, un an avant la fin de son mandat. Parmi les prétendants se trouvent la Nigérienne Ngozi Okonjo-Iweala, l'Égyptien Abdel-Hamid Mamdouh, le Mexicain Jesús Seade Kuri, la ministre coréenne Yoo Myung-hee, la Kenyane Amina Mohamed, le Moldave Tudor Ulianoschi ou encore le Saoudien, Mohammad Maziad Al-Tuwaijri. Du côté Britanniques, c'est finalement la candidature de Lima Fox, ex-secrétaire d'État au Commerce et à la Défense, qui a été retenue. Après le désistement de Phil Hogan, actuel commissaire européen au Commerce, l'UE n'aura donc pas proposé de candidat. Du 15 au 17 juillet, ces 8 candidats rencontreront les 164 membres de l'OMC lors d'une réunion extraordinaire.

#### **Un manque « total » d'intégration des politiques concernant l'azote (étude)**

Dans un article publié le 6 juillet dans la revue Nature Sustainability, une équipe de chercheurs estime qu'il y a « une absence presque totale d'intégration » des politiques concernant l'azote dans le monde entre les différents réservoirs environnementaux. « Par exemple, en Union Européenne, la pollution au NO3 (dans l'eau) est contrôlée par la directive nitrate, alors que l'ammoniac et les émissions de NOx (dans l'air) sont soumis à la régulation sur les plafonds nationaux d'émission », détaillent les chercheurs. Or, soulignent-ils, ce manque de cohérence peut entraîner des conséquences négatives. Les chercheurs citent notamment l'augmentation des émissions de NH3 dans l'air aux États-Unis suite à la mise en place de bassin de rétention pour éviter les ruissellements de NO3 dans les cours d'eau. Cette analyse est fondée sur une nouvelle base de données, recensant les 2726 politiques concernant l'azote dans le monde. Avec 25 % des politiques recensées, « les politiques encourageant le commerce, les utilisations ou la consommation d'azote sont la catégorie dominante, particulièrement dans les pays hors de l'OCDE », soulignent les chercheurs. Bénéficiant de 942 politiques, le secteur agricole est au total le plus représenté.



**Un sommet de l'Alimentation en 2021 sous l'égide de l'Onu**

Le secrétaire général des Nations Unies, António Guterres a créé, le 29 juin, un Comité consultatif et un Groupe scientifique (composé de 29 experts) en vue de préparer le Sommet 2021 des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Ce sommet aura pour ambition « de faire comprendre et de résoudre les problèmes liés aux systèmes alimentaires, de lancer une conversation mondiale sur les modes de production, de transformation et de consommation de la nourriture, et de redynamiser l'engagement mondial à changer les systèmes alimentaires et fournir une nourriture plus saine et plus nutritive à toute la planète ». Cet événement doit aboutir à l'adoption d'une déclaration politique décrivant les principes qui doivent sous-tendre la transformation durable des systèmes alimentaire. La FAO présentera le 13 juillet son rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020 alors que la hausse des souffrances liées à la faim s'est poursuivie dans le monde ces dernières années et est « susceptible de prendre une tournure encore plus dramatique en raison de l'actuelle pandémie du Covid-19 ».

**Connaissez vous les start-up qui vont bousculer votre activité ?**

**L'unique source de veille en français** sur les start-up françaises et internationales des secteurs agri et agro.



- Innovation :** agrochimie, numérique, machinisme...
- Financement :** levées de fonds, entrées au capital, rachats...
- Stratégies :** développement international, participations, collaborations...
- Acteurs :** nominations, mouvements, recrutement...



[boutique.reussir.fr](http://boutique.reussir.fr)

Pour recevoir **Agra'Up** Rendez-vous sur la boutique en ligne [boutique.reussir.fr](http://boutique.reussir.fr)

catégorie INNOVATION

**AGRA 'UP** L'actu des start-up !

**Abonnez-vous à la seule newsletter d'actualité des start-up du monde agricole !**

**AGRA 'UP** L'actu des start-up !

Pour plus d'informations contactez nous à : [service.abonnement@agra.fr](mailto:service.abonnement@agra.fr)

# Toujours de fortes incertitudes sur le marché européen des produits laitiers

**Comme pour le reste de l'économie, l'épidémie de Covid-19 a bouleversé le marché des produits laitiers européens. Réunis pour la première fois depuis le début de l'année, la Commission européenne et les experts de l'Observatoire européen du lait dressent un tableau aux contours plus qu'incertains.**

« **L'équilibre actuel des marchés semble fragile** comme l'offre pourrait dépasser la demande en 2020 »

« **L**e marché des produits laitiers est dans une période d'incertitudes » du fait notamment du ralentissement de la croissance mondiale, des tensions commerciales ainsi que de la lente reprise de la restauration, conclut l'Observatoire européen du lait (MMO) dans une note publiée le 2 juillet. « L'équilibre actuel des marchés semble fragile, alors que l'offre pourrait dépasser la demande en 2020 », alertent les experts du secteur prévenant que « la production laitière devra s'adapter en conséquence ».

La collecte européenne a progressé de 2,4 % sur les quatre premiers mois de l'année. Cette croissance s'est traduite par une augmentation des fabrications de poudre grasse (+8,3 %), de poudre maigre (+1,5 %), de fromages (+1,4 %) et de beurre (+0,7 %). Sur le seul mois d'avril les fabrications de lait conditionné ont bondi de 4 %. Seules les fabrications de crème et de lait concentré sont en diminution.

La production des cinq principaux exportateurs de produits laitiers (UE, États-Unis, Australie, Argentine et Uruguay) a progressé de 1,7 % en cumulé de janvier à avril par rapport à 2019. La production décline en Nouvelle-Zélande (-1,7 %) mais grâce à des conditions climatiques favorables progresse fortement en Australie (+4,4 %) et en Argentine (+7,6 %). Aux États-Unis, la collecte s'infléchit en mai. « La volatilité causée par le Covid-19 y a été particulièrement extrême, renforçant l'incertitude », explique l'Observatoire.

### Affaire à suivre

Pour le moment, les cotations des principaux produits laitiers sont stabilisées. Les cours de la poudre sont supérieurs à ceux des dernières années. Les cotations de fromages oscillent à des niveaux proches de 2019. Seuls les cours du beurre malgré un redressement les dernières semaines sont de 19 % inférieurs à la même période l'année dernière.

Les stocks de beurre sont d'ailleurs, à la fin avril, « légèrement plus élevés qu'il y a un an en raison de stocks initiaux plus élevés et d'une production plus forte », notent les experts. Mais des exportations élevées vers les pays tiers ont contribué à améliorer

l'équilibre du marché, tempèrent-ils. Pour la poudre de lait écrémé et les fromages, les stocks sont à « des niveaux normaux pour cette période de l'année » et les exportations également dynamiques.

Mais les conséquences sur le prix du lait se font déjà sentir. Le prix moyen payé aux producteurs européens est de 33,53 cts/kg en avril, rapporte l'observatoire. Un prix en baisse de 3,1 % en un mois et de 5,1 % en dessous de la moyenne des cinq dernières années. Les estimations pour mai sont toujours au-dessus de 33 cts/kg mais le prix pourrait baisser davantage en raison du fait que les prix du lait suivent l'évolution des marchés laitiers avec un certain délai », indique les spécialistes. Une prévision autoréalisatrice puisque le prix moyen payé aux producteurs européens a été de 32,96 cts/kg en mai, selon les derniers chiffres de la Commission européenne. **AJ**

## EN BREF...

### **Une pousse de l'herbe fortement déficitaire au Nord-Est**

« Les régions Hauts-de-France et Grand Est, fortement touchées par le manque de précipitations durant ce printemps, présentent un déficit relativement marqué », observe le ministère de l'Agriculture dans une note de conjoncture Prairies du 2 juillet. Les Hauts-de-France présentent, au 20 juin, un indicateur de rendement des prairies permanentes Isop de 67 et le Grand-Est de 77. À l'inverse, les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, et surtout Paca, bien arrosées durant la première quinzaine de juin, ont une production cumulée excédentaire. « 98 % de la production annuelle de référence est déjà atteinte en Paca, soit près de 20 points de plus qu'habituellement à cette date », illustre la note. Ainsi, au niveau national, la pousse cumulée des prairies permanentes hexagonales reste dans la norme, avec seulement un léger recul (-3 %) par rapport à la pousse de référence à la même période. Et finalement, malgré de fortes disparités régionales, la part de pousse réalisée au 20 juin représente 64 % de la pousse annuelle, contre 65 % pour celle de référence à la même période.

### **IGP: feu vert pour le «Pecorino del Monte Poro »**

La Commission européenne a approuvé le 7 juillet, la demande d'inscription du fromage italien « Pecorino del Monte Poro » dans le registre des appellations d'origine protégées (AOP). Il s'agit d'un fromage au lait de brebis cru et entier de la Calabre, au sud de l'Italie. Ses arômes de fleurs sauvages issus des pâturages du Monte Poro riches en essences aromatiques et odoriférantes, lui permettent de se distinguer des autres fromages à base de lait de brebis. Cette nouvelle appellation va rejoindre plus de 1 480 produits agricoles déjà protégés.

**Le coût total  
d'un ensemble  
« unité fixe  
- caissons  
mobiles » est  
de 3,5 millions  
d'euros**

### L'abattage à la ferme se tourne vers le **financement participatif**

**Lors d'une conférence** de presse qui se tenait en Loire-Atlantique le 7 juillet, l'association Abattage des animaux sur leurs lieux de vie (Aalvie) a annoncé le lancement d'un crowdfunding de 1 million d'euros via la plateforme Miimosa. Cette somme doit notamment permettre de recruter un chargé de mission à partir de septembre pour gérer la période préparatoire des projets de caisson d'abattage mobiles portés par l'association. Elle financera également en partie les structures fixes. « *En plus des caissons mobiles, nous prévoyons deux projets d'unités fixes de mise en carcasse et stockage car nous n'avons plus d'abattoir de proximité pour effectuer ce travail* » explique Guylain Pageot, éleveur et président de l'association. Il estime le coût total pour un ensemble « unité fixe - caissons mobiles » à 3,5 millions d'euros, soit 7 millions pour les deux projets en cours. « *Notre modèle économique nous permettra d'emprunter pour financer cette somme et nous sommes également soutenus par les communautés de communes locales, Nantes métropole, le département et la région, explique-t-il. Mais nous avons besoin de ce premier million d'euro pour accompagner tout le travail d'organisation et de logistique en amont sans se mettre une pression financière trop importante* » ajoute l'éleveur. Face aux difficultés de financement, l'association AALVie n'est pas la seule à se tourner vers le crowdfunding. « *Il y a plusieurs projets en cours d'abattage à la ferme qui devraient démarrer des financements participatifs en juillet* », annonce Émilie Jeannin de la Confédération Paysanne. Selon elle, les sommes récoltées permettront d'encourager les banques et autres partenaires dans le financement des projets d'abattages à la ferme. Sur ce point, elle regrette que l'État n'ait pas encore débloqué de financement. Au delà de l'appel à don, les deux éleveurs se rejoignent sur l'importance du crowdfunding pour communiquer auprès des consommateurs et les mobiliser sur ce type de projet. « *ça va nous permettre de recueillir leur avis et d'évaluer si consommer des viandes abattues à la ferme intéresse l'opinion public* », indique Guylain Pageot. Pour toucher un maximum de personne, Aalvie compte sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs agricoles. « *Tous les syndicats sont impliqués dans le projet, mais aussi les Civam et la Fnab* », indique l'éleveur ligérien.

**Tanguy Dhelin**

**Parmi les signataires,** les fondateurs de Free, Veepee et Meetic

## Appel à un référendum pour « en finir avec l'élevage intensif »

**25 associations** et une cinquantaine de personnalités ont lancé, le 2 juillet, un appel à un référendum d'initiative partagée afin de mettre en place « six mesures fortes pour le bien-être animal ». Parmi les associations signataires figurent des ONG de protection animale (L214, SPA, Fondation Brigitte Bardot, Welfarm, CIWF, Aspas) ou environnementales (fondations Nicolas Hulot et Good planet, LPO). Quant aux personnalités, elles vont du secteur digital (avec les fondateurs de Free, Veepee et Meetic) au showbiz (Lambert Wilson, Stéphane Bern, Juliette Binoche), en passant par des figures écologistes (Nicolas Hulot, Yann Artus-Bertrand). Le collectif porte six mesures, dont l'interdiction des élevages en cage d'ici 2025 et l'interdiction de construire des bâtiments d'élevage sans accès au plein air.

Les autres mesures concernent moins l'agriculture : interdiction des élevages des animaux pour leur fourrure, de la chasse à courre, des spectacles d'animaux sauvages et des expériences sur les animaux. Ces mesures sont réunies dans une proposition de loi (PPL). Pour être examinée, ce texte doit recueillir le soutien d'un cinquième des parlementaires (185 députés et sénateurs), puis d'un dixième du corps électoral (4,7 millions d'électeurs). Une fois ces étapes franchies, si cette PPL n'est pas examinée par le Parlement dans les six mois, le président de la République convoque un référendum.

Dans un communiqué le 2 juillet, les 17 députés du groupe Écologie, démocratie et solidarité (EDS) indiquent soutenir « l'essentiel des mesures » proposées par les associations. « Le groupe EDS s'était déjà engagé à présenter, lors sa première niche parlementaire, une proposition de loi sur le bien-être animal », rappellent ces dissidents de LREM. Leur texte « reprendra l'ambition politique de la présente PPL RIP », annoncent-ils, en y ajoutant « quelques adaptations nécessaires sur le rythme et les moyens d'accompagnement nécessaires », et une « consultation des principaux acteurs concernés ».

**YG**

**Un arrêté interdit  
le transports  
d'animaux vivants  
entre 13 heures  
et 18h en période  
de canicule**

# Welfarm lance une application pour surveiller les transports d'animaux

L'association de défense des animaux Welfarm lance le 3 juillet l'application Trucalert, qui permet à tout un chacun de signaler des transports d'animaux vivants interdits en période de canicule. Disponible sur l'App Store et Googleplay, cette application envoie à l'utilisateur une alerte quand Météo-France prévoit des températures supérieures à 30°C dans sa région. L'utilisateur n'a plus qu'à se connecter et à signaler une bétailère s'il en croise une, ce qui déclenche l'envoi de données à Welfarm (localisation, heure et température).

Pour le lancement de ce nouvel outil le 3 juillet, un camion de l'ONG devait sillonner les rues de Sète (Hérault), avant Nîmes le 4 juillet, puis Lyon le 5. Un choix qui ne doit rien au hasard : au port de Sète, « chaque année, 150 000 animaux [...] sont chargés sur des bateaux à destination de l'Afrique ou du Moyen-Orient », rappelle Welfarm dans son communiqué.

Le 22 juillet 2019, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume avait pris un arrêté interdisant les transports d'animaux vivants entre 13 h et 18 h en période de canicule. L'interprofession Interbev a quant à elle construit une page dédiée sur son site internet pour informer des mesures à prendre, et construit avec Inaporc un système d'alerte mail pour avertir les opérateurs en cas de canicule.

Une « mesurette » pour Welfarm, qui exige la fin des « transports d'animaux au-delà de 30°C ». « Cet arrêté n'est pas conforme au règlement (CE) 1/2005 », qui réglemente les transports d'animaux, estimaient cinq associations (dont Welfarm) dans un courrier envoyé le 8 juin aux ministres Élisabeth Borne (Transition écologique) et Didier Guillaume (Agriculture).

Principal reproche des ONG : ce texte permet, y compris pendant la canicule, les transports d'animaux dans des véhicules non climatisés, par voie navigable ou encore les transports de moins trois animaux. Dans cette missive, les associations demandaient aux membres du gouvernement de « prononcer dès aujourd'hui l'interdiction, par voie d'arrêté ministériel, de toutes les exportations d'animaux vivants à destination des pays hors UE ». Pour elles, « cette mesure constitue le seul moyen de protéger efficacement les animaux et d'appliquer pleinement » la réglementation européenne. **YG**

## EN BREF...

### **Intrusions : une mission parlementaire sur le délit d'entrave créée à l'Assemblée**

Une mission d'information commune « sur les moyens de juguler les entraves et obstructions opposées à l'exercice de certaines activités légales » a été créée le 1er juillet à l'Assemblée nationale. Ces entraves comprennent notamment les intrusions en élevages ou les actions dans les boucheries. Après avoir dressé un état des lieux de ce phénomène, la mission « s'attachera à tracer les pistes susceptibles d'améliorer l'efficacité de la réponse pénale », indique un communiqué. Son président sera Xavier Breton (LR, Ain) et les deux rapporteurs seront Martine Leguille-Balloy (LREM, Ven-



dée) et Alain Perea (LREM, Aude). Elle regroupe 15 députés siégeant dans trois commissions (Affaires économiques, Développement durable, Lois). De son côté, le Sénat a adopté en octobre 2019 un projet de loi sur ce sujet, « tendant à réprimer les entraves [...] à l'exercice d'activités autorisé [e] s par la loi ». Lors des débats autour de ce texte, le gouvernement avait donné un avis défavorable, estimant que son manque de précision l'exposait à une censure du Conseil constitutionnel.

### **Volailles : malgré le confinement, LDC limite les dégâts entre mars et mai**

Très présent dans les grandes surfaces, le volailler français LDC a réussi à maintenir son chiffre d'affaires malgré l'arrêt de la restauration hors domicile. « Le chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre de l'exercice 2020-2021 (de mars 2020 à fin mai 2020) s'élève à 1 074,2 M€ contre 1 062,1 M€, en progression de 1,1 % par rapport à l'exercice 2019-2020 », rapporte le groupe dans un communiqué paru le 8 juillet. Et de préciser : « A périmètre identique et taux de change constant, le chiffre d'affaires est en repli de 2,0 % à 1 040,7 M€. Les volumes commercialisés sont en hausse de 1,8 % et en retrait de 1,5 % à périmètre identique. » C'est le pôle Traiteur (comprenant la marque Marie) qui a principalement pâti de la crise, en retrait de 6,2 % (-0,7 % en volumes). Le pôle Volaille France (accoupage, nutrition animale, abattage/découpe, produits élaborés...), affiche un chiffre d'affaires de 820,1 M€ en progression de 1,5 % et en repli de 1,6 % à périmètre identique. « À périmètre constant, la baisse est limitée sur le pôle malgré les mesures de restriction strictes imposées sur les circuits hors domicile (restaurants, restauration scolaire et collective) », commente le groupe. « Sur la grande distribution, le groupe a su répondre au surcroît d'activité qui s'est maintenu sur l'ensemble de la période. »

### **Porc : les foyers de Covid-19 continuent de perturber les marchés**

« Le marché porcin est loin d'en avoir fini avec l'épidémie du Covid-19 et ses conséquences », estiment les analystes du marché du porc breton (MPB) dans une note de conjoncture parue le 6 juillet. À l'instar des clusters apparus dans des abattoirs français, « de nouveaux foyers apparaissent chaque semaine dans des entreprises de viande conduisant parfois à l'arrêt temporaire de l'activité ou au mieux à son ralentissement ». Emblème du phénomène, la fermeture de l'abattoir Tönnies de Rheda (Allemagne), qui concentre 10 % de la capacité nationale d'abattage de porc, a été « prolongée de deux semaines supplémentaires » et « pèse de plus en plus sur le marché ». De plus, selon l'agence Reuters, la Chine aurait suspendu, il y a six jours, ses importations depuis « quatre des plus grands abattoirs des Pays-Bas ». Les cotations ont baissé de 5 cents le kilo en Allemagne, de 10 cents en Belgique, et de 4 cents au Danemark. La situation est « toute autre » dans le sud de l'Europe, où les capacités d'abattage sont, à l'inverse, en deçà de l'offre de porcs. En France, le cours du MPB est resté stable à 1,346 euro le kilo pour la septième semaine consécutive. Aux États-Unis, le prix se stabilise à un niveau très bas et l'activité « tourne autour de 90 à 95 % de sa capacité ».

**Le rendement en blé tendre** marqué par « de fortes hétérogénéités » entre sols superficiels et profonds

# Moissons : le blé réduit à sa deuxième plus faible récolte depuis 2004

**Le service statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste) a annoncé le 7 juillet une moisson « en fort recul » pour les céréales à paille, notamment le blé tendre réduit à sa deuxième plus faible récolte depuis 2004.**

**L**a production de blé tendre est estimée à 31,3 Mt, soit nettement moins par rapport à l'an dernier (-20,8 %) et la moyenne quinquennale (-11,3 %), d'après une note Agreste qui souligne « de fortes hétérogénéités, en particulier entre les sols superficiels et les sols profonds ». Le rendement s'affiche à 71,1 q/ha, identique à la moyenne 2015-2019. À l'exception de l'Auvergne qui voit sa moisson augmenter après une année calamiteuse (+10,9 % sur un an; -2,5 % par rapport à 2015-2019), les reculs de production sont généralisés. C'est particulièrement vrai en Aquitaine (-49 % et -34,8 %), en Poitou-Charentes (-43,2 % et -41 %) et en Pays de la Loire (-34,9 % et -28,1 %).

En blé dur, le ministère table sur 1,33 Mt (-14,7 % sur un an), avec un rendement en baisse à 53,4 q/ha. Les régions du sud se caractérisent par une baisse de la sole combinée à une nette baisse des rendements, comme en Midi-Pyrénées (surfaces à -1,1 %, rendement à -18,4 q/ha soit une production à -30 % sur un an). Les régions du nord gagnent en superficies mais perdent en rendements, comme dans le Centre (surfaces à +15,9 %; rendement à -8,4 q/ha soit une production à +3,1 % sur un an).

La récolte de protéagineux est estimée à 891 000 t (-0,5 % sur un an, +5 % par rapport à 2015-2019), avec des surfaces bien supérieures (+19,8 % comparé à 2019).

### **Le colza pénalisé par de faibles rendements**

D'autres prévisions ressortent à la baisse, comparées au mois précédent. La récolte d'orges est prévue à 12,3 Mt (-10,3 % sur un an, +1,8 % par rapport à 2015-2019), avec une forte hausse des surfaces d'orges de printemps qui ne compense pas un net décrochage des rendements globaux dans toutes les régions. Le ministère prévoit 63 q/ha en orge d'hiver (contre 70,9 q/ha l'an dernier), 57,9 q/ha en orge de printemps (contre 70,4 q/ha).

En colza, Agreste anticipe 3,37 Mt, soit -3,7 % sur un an et -35 % par rapport à la moyenne quinquennale. Si les surfaces se stabilisent, le rendement est affiché à 30,3 q/ha (-9 % par rapport à 2015-2019). Si le Centre, principale région productrice, voit ses surfaces évoluer à +6,1 % et ses rendements limiter la casse à -0,5 q/ha, la Champagne-Ardenne est nettement plus pénalisée avec une sole à -7,9 % et un rendement à -1,2 q/ha sur un an.

**Poursuite de la hausse des surfaces de soja**

Le ministère affine par ailleurs ses estimations de semis. Peu de changement pour le maïs grain, à 1,63 Mha (+124 000 ha sur un an). Les surfaces de maïs fourrage sont annoncées à 1,47 Mha (+2,7 %). En tournesol, les emblavements atteignent 763 000 ha (+26,4 % sur un an), à la faveur des difficultés d'implantation en cultures d'hiver. Le soja est estimé à 182 000 ha, en croissance de 11,3 % sur un an, de 26,7 % par rapport à 2015-2019. **JCD**

## L'export de blé attendu en baisse après une année 2019-20 « exceptionnelle »

**FranceAgriMer a publié le 8 juillet ses premiers bilans céréaliers 2020-21, avec en blé tendre une faible moisson qui fait chuter l'export loin du sommet de l'année précédente.**

**A**u lendemain de l'annonce surprise par Agreste (ministère) d'un blé réduit à sa deuxième plus faible récolte depuis 2004, c'était au tour de l'établissement national de marquer les esprits à l'occasion de son conseil spécialisé céréales : un consensus ressort chez les opérateurs autour d'« un export pays tiers attendu à 7,75 millions de tonnes et un export UE à 7 millions de tonnes » pour le blé tendre sur la prochaine campagne, a indiqué Marion Duval, adjointe au chef de l'unité Grains et sucre. L'atterrissage est rude après une année « exceptionnelle » en 2019-20, à 13,6 millions de tonnes vers les pays tiers.

**Incertitude sur le débouché algérien**

D'autant plus que les incertitudes sont nombreuses à l'international. Une des principales concerne l'Algérie, client numéro un du blé français : Marc Zribi, chef de l'unité Grains et sucre, a évoqué un « risque » de voir le pays diversifier ses fournisseurs et se tourner vers le mieux-disant en termes de prix, vu la chute des cours de l'or noir qui ont entraîné une forte baisse des recettes du pays. « *Même si les cours se sont repris au-dessus de 40 dollars le baril, on est encore assez loin des cours qui permettent au budget algérien d'équilibrer ses comptes, qui se situeraient plutôt autour de 50 dollars le baril* », a indiqué l'expert.

« *Donc il y a un risque potentiel d'acheter le moins cher possible sous réserve d'un cahier des charges qui serait strict mais pas aussi draconien que ce qu'il a été* », selon lui. La Russie cherche de longue date à se positionner vers cette destination. Par ailleurs, l'Algérie commence timidement ses appels d'offres en 2020-21. 300 000 tonnes ont été importées le 30 juin, soit des volumes en baisse par rapport aux 360 000 t d'il y a un an.

**De 13,6 Mt en 2019-20, l'export pays tiers est prévu à 7,75 Mt cette année**

## Vers un retour en force de l'Australie

Autre point d'interrogation, la Chine sera-t-elle aux achats? C'était l'un des éléments positifs de la campagne écoulée, avec pas loin de 2 millions de tonnes de blé tendre importées de France. Pour Marc Zribi, « *il n'est pas impossible que la Chine réalise des achats auprès de l'Inde* », qui se dirige vers une récolte record occasionnant « *de légères disponibilités à l'export* ».

L'Égypte avait diversifié ses fournisseurs en 2019-20, achetant 1 million de tonnes de blé français. Mais le pays bénéficie d'une bonne récolte cette année. L'USDA (ministère américain de l'Agriculture) table sur des importations égyptiennes de blé tendre en baisse de 300 000 tonnes sur 2020-21. Une évolution déjà visible lors des premiers appels d'offres: 240 000 tonnes ont été importées de Russie le 7 juillet, en retrait de 8 % par rapport à l'an dernier. Enfin, l'Australie, très discrète lors de la précédente campagne à cause d'une terrible sécheresse, devrait faire un retour en force parmi les grands exportateurs mondiaux, d'après l'adjointe Marion Duval. **JCD**

## EN BREF...

### Le spécialiste du conseil Agritel racheté par le britannique Argus

Agritel, spécialiste de l'information, du conseil et de la prospective sur les marchés agricoles et agroalimentaires, est repris par le britannique Argus media, présenté comme un leader mondial de l'information et des prix de référence dans l'énergie et les matières premières. Cette opération permet à l'entreprise française, fondée il y a près de vingt ans par Michel Portier, de « conforter son développement international », d'après un communiqué commun le 6 juillet. Du point de vue d'Argus media, elle arrive à un moment où « nous voulons élargir nos activités pour compléter nos offres déjà existantes dans les secteurs des engrais et des biocarburants », indique le PDG Adrian Binks, cité dans le document. L'équipe et la direction d'Agritel resteront en place, selon le communiqué. Cette opération intervient un an après la disparition de son concurrent direct, Offre et demande agricole, qui a été mis en liquidation judiciaire au mois de mai 2019 par le tribunal de commerce de Bourges.

### La tomate petits fruits en crise conjoncturelle depuis le 18 juin, selon FranceAgriMer

Voilà 16 jours ouvrés que la tomate petits fruits (cerise, allongée, cocktail) a été déclarée en crise conjoncturelle par le Réseau des nouvelles des marchés (RNM, FranceAgriMer). Au 2 juillet, elle affichait un prix de première mise en marché inférieur de 43 % à la référence hebdomadaire. Et ce alors que le 18 juin, premier jour déclaré de crise conjoncturelle, il était inférieur de 37 % à la moyenne olympique. Déjà, fin mai, la tomate petits fruits avait été dans cette situation durant quatre jours consécutifs. Pour le vice-président de l'AOPn Tomates de France Bruno Vila, cela s'explique tout d'abord par une baisse de la consommation constatée dès le confinement. La tomate petits fruits faisant des parties des produits festifs, elle s'est écoulée moins bien que la tomate grappe, explique-t-il. « La saison est difficile globalement en tomate cerise cette année. [...] On a du mal à bien fluidifier le marché et à maintenir des niveaux de prix qui sont normaux. » Autre facteur explicatif: les tomates étrangères présentes sur les étals. « Ça reste quand même des produits sur lesquels on retrouve une part de produits d'importation, notamment d'origine du Maroc », ajoute Bruno Vila.

# Blé : le Brésil ouvre davantage son marché aux **pays non-membres du Mercosur**

**Le Brésil vient de porter à 1,2 million de tonnes son contingent d'importation de blé à droit nul pour les pays non-membres du Mercosur. Cette mesure met sur un pied d'égalité les pays exportateurs de céréales de l'hémisphère nord par rapport à l'Argentine, principal fournisseur du marché brésilien et cible politique de Jair Bolsonaro.**

**L**e gouvernement du Brésil a élargi de façon exceptionnelle son contingent d'importation de blé exempté de droits de douane ouvert aux pays situés hors du Mercosur : il passe de 750 000 tonnes (t) à 1,2 million de tonnes (Mt) utilisable du 1<sup>er</sup> juillet au 17 novembre prochain.

Les origines nord-américaine, russe, mais aussi française, devraient en profiter. La responsable de la veille internationale à France Export Céréales, Oriane Vialle, informe, en effet, que du blé français a été commercialisé au Brésil l'an passé, sans toutefois préciser les volumes engagés. Les grands exportateurs de céréales de l'Hexagone contactés par *Agra Presse* n'ont pas souhaité faire de commentaire à ce sujet.

## **Le Brésil déficitaire en blé**

Déficitaire net en blé, le Brésil importe environ 60 % de ses besoins annuels estimés à 12,5 Mt par l'institut de statistiques public Conab, qui pronostique une récolte locale de 5,7 Mt disponible à partir de novembre prochain. Les meuniers basés en Argentine sont, de loin, les principaux fournisseurs du marché brésilien, tirant profit de leur proximité géographique et d'une exemption de taxe au sein de l'union douanière sud-américaine. Hors du quota en question, les sociétés opérant depuis les pays non-membres du Mercosur doivent s'affranchir d'une taxe externe commune de 10 % pour vendre leurs céréales et farines dans la région. Critique du Mercosur, le président Jair Bolsonaro a mis ainsi tous les fournisseurs de blé du Brésil sur un pied d'égalité fiscale en créant, l'an dernier, un quota d'importation non taxé de 750 000 t. Il l'a fait pour réduire la dépendance de l'industrie alimentaire brésilienne au blé argentin, lequel s'exporte toujours davantage en Asie et pourrait faire défaut en cas de mauvaise récolte.

Cette rallonge qui profitera aux blés de l'hémisphère nord, a été accordée dans le contexte de crise économique et sanitaire lié à la propagation du Covid-19. « *Le but est de contenir l'inflation des prix des produits dérivés du blé dont la demande croît depuis le début de la crise sanitaire* », selon le président d'Abitrigo, Rubens Barbosa. En 2019, les sociétés exportatrices de blé de l'hémisphère nord ont fourni au Brésil 647 500 t, soit 9,8 % de ses importations, selon l'institut Conab.

**Marc-Henry André**

**« Le but est de contenir l'inflation des prix des produits dérivés du blé »**

**Un manque de souplesse sur les délais de paiement**

# Machinisme : les distributeurs « un peu lâchés » par les constructeurs face à la crise

**Axema, le syndicat des fabricants d'agroéquipement prévoit une baisse de 10 à 20 % des ventes sur 2020, notamment à cause du Covid-19. Face à ce trou d'air, les distributeurs du Sedima s'estiment « un petit peu lâchés » par les constructeurs. Le nombre de constructeurs ayant fait un geste pour les distributeurs serait « très faible ».**

« **U**n petit peu lâchés » par les constructeurs face au coronavirus, les distributeurs n'ont « pas le cœur » à refaire des stocks importants de machines agricoles, a confié le 7 juillet leur président au Sedima, Pierre Prim, lors d'une conférence de presse. « Les distributeurs, face au manque d'appui des constructeurs en pleine crise, n'ont ni l'envie, ni la visibilité suffisante pour repartir sur des commandes importantes », a-t-il déclaré. « Quelques petites baisses de taux » d'intérêt ont été accordées, d'après lui. Mais sur les délais de paiement, le nombre de constructeurs ayant fait un geste reste « très faible ». Les relations semblent se dégrader entre les acteurs du machinisme. Pierre Prim dénonce une « *évasion fiscale* » menée par beaucoup de constructeurs ayant leur siège à l'étranger, qui d'un côté touchent les aides Covid de l'État, de l'autre incitent à « *pousser le stock dans la cour* » des distributeurs avec des plans de financement à taux élevés. Un système « *amoral* », selon lui.

Concernant l'impact du coronavirus, le Sedima parle d'un chiffre d'affaires en avril à -14 % sur les pièces et jusque -29 % sur le matériel neuf. Du mieux est constaté en mai dans la polyculture élevage, tandis que les grandes cultures restent mal orientées. Pierre Prim note un « *manque de visibilité* » sur l'activité des prochains mois : « Il reste difficile de tracer les perspectives pour le 2nd semestre 2020 », selon un communiqué dans lequel le Sedima pointe « une grande incertitude quant à l'évolution des principaux marchés de la distribution et de réparation de matériels agricoles ». Exemple avec les prises de commandes, chiffrée sur mars/avril à -30 % en matériel neuf et qui montrent une hausse sur le mois de mai côté polyculture élevage, une poursuite de la baisse côté grandes cultures. Le résultat de la moisson en cours s'avère déterminant pour l'évolution à venir.

### **Le Covid, mais pas seulement**

Selon les estimations des constructeurs (Axema), le marché français de l'agroéquipement (agricole, parc et jardins) est attendu en recul de 10 à 20 % d'après un sondage auprès des professionnels, dévoilé le 3 juillet. La baisse est d'abord due aux



conséquences du Covid-19; en mars et avril, les fabricants et importateurs de matériel agricole ont observé des baisses de chiffre d'affaires de 25 % et à 30 %. Mais elle tient également au cycle du marché lui-même; « avant la crise sanitaire », les professionnels s'attendaient déjà à « un recul de 5 % ». En effet, en 2019, le marché avait progressé de 12,5 % à 6,1 milliards d'euros, « dépassant le précédent record de 2013 (6,09 milliards d'euros) », rappelle Axema.

Pour « s'ajuster à la crise », les entreprises prévoient de « réduire leurs dépenses de fonctionnement en moyenne de 35 %, et leurs dépenses d'investissement de 30 % », rapporte Axema. Le syndicat relaie enfin les « mesures politiques les plus souhaitées » par ses adhérents: « le décalage des remboursements d'emprunt ou des échéances de leasing sur les investissements de modernisation de l'outil de production; le soutien aux investissements et aux revenus des exploitations agricoles; l'ouverture des hôtels et restaurants ».

JCD, MR

## Trop de vin à la distillation, la filière prend une mesure d'urgence

**Devant l'afflux des volumes de vin présentés par les viticulteurs, les coopératives et les négociants, la filière a décidé d'appliquer un coefficient pour que chaque opérateur ait une partie de l'aide prévue, a indiqué FranceAgriMer le lendemain de son conseil viticole et cidricole du 8 juillet. Cela en attendant une rallonge de l'enveloppe, que demande la profession. Et en attendant aussi les modalités de l'aide au stockage privé.**

**L**es demandes des viticulteurs pour distiller du vin explosant le cadre financier prévu de 155 M€, la filière a pris une mesure d'urgence, lors du conseil spécialisé viticole de FranceAgriMer le 8 juillet. Elle a décidé d'appliquer un coefficient pour limiter les volumes qui seront aidés lorsqu'ils sont présentés à la distillation par les viticulteurs, les coopératives et les négociants. Ce coefficient stabilisateur a été calculé à 58,33 %, a indiqué Didier Josso, délégué de la filière viticole et cidricole à FranceAgriMer. Cela signifie que pour un volume de 1 000 hectolitres (hl), FranceAgriMer notifiera une aide correspondant à 583 hectolitres. Cette mesure n'est qu'un palliatif. La filière demande une rallonge à l'enveloppe de 155 M€. Cette enveloppe correspond à 2 Mhl, alors que les demandes atteignent 3,3 Mhl.

Les vignobles qui ont le plus présenté de volumes aux distilleries sont celui du Languedoc-Roussillon (pour 1,2 Mhl). Suivent l'Aquitaine avec 780 000 hl, le Sud-Ouest (460 000 hl), la Vallée du Rhône (403 000 hl), le Val de Loire ((263 000 hl), l'Alsace (83 000 hl), l'ensemble Bourgogne-Beaujolais-Jura-Savoie (61 000 hl), les Charentes

## Cidre : l'Ouest manque d'outils pour distiller

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer a abordé aussi le dossier de la distillation du cidre. La destruction de 100 000 hl est difficilement réalisable par la distillation, parce que les outils industriels existant en Bretagne et en Normandie ne sont pas adaptés à ce genre d'opération. En revanche, des équipements sont disponibles pour la méthanisation du cidre. Cette option « est en réflexion » et soumise à la validation du nouveau ministre de l'Agriculture, a rapporté Didier Josso.

**L'enveloppe correspond à 2 Mhl, alors que les demandes atteignent 3,3 Mhl**

(6 000 hl) et la Corse (6 000 hl). La Champagne n'a quasiment rien présenté pour cette destination.

### L'aide stockage privé pas simple à mettre en œuvre

Les opérateurs ont aussi le choix de recourir au stockage privé, pour une enveloppe de 15 M€, mais les modalités d'éligibilité à cette mesure ne devraient être connues qu'à la fin juillet, car elles ne sont pas simples à mettre en œuvre : l'administration doit s'assurer que les mêmes volumes de vin ne soient pas présentés deux fois par les opérateurs pour toucher à la fois l'aide à la distillation et celle au stockage privé. Par ailleurs, FranceAgriMer, mis en cause l'an dernier dans ses retards de versement des aides à la promotion du vin français dans les pays tiers, a achevé un travail avec la profession pour accélérer le débit de traitement des dossiers, dont certains remontent à des demandes d'aides déposées en 2016 et 2017, a précisé Didier Josso. Ce travail de refonte des procédures administratives consiste notamment en une informatisation et une standardisation des critères, par des formulaires sous forme de cases à remplir, pour un traitement informatique qui accélère le traitement des dossiers, a-t-il ajouté. **MN**

## EN BREF...

### Chanvre : réunion interministérielle attendue sur l'autorisation de récolter la fleur

Une réunion interministérielle, prévue le 10 juillet, est très attendue par les professionnels de la filière du chanvre et par les députés, sur l'autorisation de récolter la fleur, a montré une audition du ministère de l'Agriculture à l'Assemblée le 1er juillet. Elle rassemblera les ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Intérieur et Bercy, a indiqué Mathias Ginet, conseiller de la DGPE du ministère de l'Agriculture. Devant une certaine impatience des deux députés co-rapporteurs de la mission d'information sur le cannabis thérapeutique du fait des lenteurs de l'avancée du dossier d'autorisation, Mathias Ginet a répondu que c'est l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) qui est compétente sur l'ensemble des décisions concernant l'expérimentation sur l'utilisation de la fleur du chanvre, expérimentation qui devrait conduire à une décision d'autoriser l'utilisation de la fleur. La valorisation de la fleur ouvrirait des opportunités de marché importantes en cosmétiques, agroalimentaire et produits de bien-être, tout en développant les valorisations complémentaires existantes (en papeterie, matériaux composites, bâtiment, textile). La complexité du dossier d'autorisation est ressortie lors d'une audition d'avocats, juste après celle du ministère de l'Agriculture, ce 1er juillet, lorsqu'un des avocats a souligné que les nouveaux aliments qui peuvent être extraits de la fleur doivent être homologués.

**Le syndicat demande « en urgence » un traitement efficace pour 2021**

## Betterave : une jaunisse « hors de contrôle » fragilise la filière

La CGB (planteurs) a jugé le 8 juillet la situation « hors de contrôle » sur le front de la jaunisse des betteraves qui met la filière « en risque ». « Je suis très inquiet pour la filière », a déclaré le président Franck Sander, vu l'« impasse totale » qui survient face à une attaque inédite de pucerons vecteurs de la jaunisse. Et d'en appeler à des mesures d'« urgence » pour remédier à l'interdiction des néonicotinoïdes depuis fin 2018. Les pertes de rendement sont chiffrées à 100 M€, allant jusqu'à dépasser les 1 000 €/ha au sud de Paris, zone la plus atteinte avec une production amputée de 30 % selon des prélèvements. À trois mois de la récolte, la CGB avance une estimation de moins de 80 t/ha à 16° S (contre 87 t/ha en moyenne quinquennale), au « plus bas depuis plus de 15 ans ».

Plus du quart des betteraves françaises sont déclarées malades de la jaunisse. Un sentiment de colère anime les betteraviers, d'après le syndicat : les phytos encore autorisés s'avèrent inefficaces, à contre-courant sociétal car utilisés en pulvérisation, générateurs de surcoûts de 80 €/ha. Ce qui pourrait se transformer en « découragement », au point de faire chuter les surfaces l'an prochain et menacer le tissu industriel, selon le DG Pierre Rayé. La CGB réclame au ministère de l'Agriculture une solution efficace de protection des betteraves, via l'enrobage des semences, pour 2021 ; une indemnisation des planteurs sinistrés ; une accélération de la recherche contre la jaunisse. Sur ce dernier point, la piste génétique semble la plus prometteuse mais cinq ans sont jugés nécessaires avant l'arrivée de variétés résistantes.

Questionné par la presse sur une « impréparation » de la filière face au retrait des néonicotinoïdes, le syndicat réfute. Cette mesure, instaurée dans le cadre de la loi biodiversité de 2016, est « une décision politique », considère le président Franck Sander. Il souligne les efforts consentis par les agriculteurs avant l'interdiction, à savoir cultiver des plantes non mellifères après les betteraves. À ses yeux, le sujet des phytos - comme le montre cet exemple de la protection contre les pucerons - est abordé non « pas comme un problème technique ou scientifique. C'est un débat politisé. » JCD

### EN BREF...

#### **Le marché du biocontrôle a augmenté de 8,5 % en 2019**

IBMA (entreprises du biocontrôle) a annoncé le 6 juillet une hausse de 8,5 % du marché du biocontrôle en 2019, au vu de son baromètre annuel. « Le chiffre d'affaires 2019 des produits de biocontrôle s'établit, en France, à 217 M€ » (+8,5 %), selon l'association qui pèse 90 % des ventes. Il représente ainsi « près de 11 % du marché de la protection des plantes », ajoute l'IBMA. Et de confirmer son ambition d'atteindre les « 30 % [...] à l'horizon 2030, avec deux solutions de biocontrôle à modes d'actions complémentaires pour la majorité des usages ». « Nous tenons le cap », se félicite la présidente Céline Barthelet, citée dans le communiqué. IBMA estime que « seuls un soutien massif à l'innovation et un accompagnement renforcé des utilisateurs permettront de répondre aux objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques conventionnels ». L'association se bat notamment pour que le secteur du biocontrôle échappe à la séparation des activités de vente et de conseil à l'utilisation de phytos, imposée par la loi Egalim.

**Des activités en grandes cultures**  
« relativement peu touchées »

## Covid-19 : plus de 9 M€ de pertes chez les semenciers en potagères, florales, gazons

L'UFS (semenciers) a indiqué le 8 juillet plus de 9 M€ de pertes liées à la crise Covid-19 pour les entreprises travaillant les espèces de plantes potagères, florales et des gazons. En termes d'activité, leur « cumul des pertes dépasse les 9 millions d'euros, a déclaré en conférence de presse la DG Rachel Blumel. Les pertes de chiffres d'affaires atteignent en moyenne 8 % par rapport aux objectifs fixés, avec une variation s'étalant entre 3 % et 20 %. » Cela est lié principalement à la fermeture des points de vente (jardinerie, rayons de livres-services agricoles, arrêts de travail des professionnels de l'horticulture et du paysagisme). Leur réouverture, au bout de trois semaines de confinement, a permis à des entreprises de rattraper leurs pertes, selon l'enquête de l'UFS. Certaines d'entre-elles ont aussi profité de ventes sur internet. « Les autres familles d'espèces ont été relativement peu touchées », note le syndicat. Des activités à l'export, notamment vers les pays-tiers, ont toutefois été bloquées par la fermeture de frontières. L'impact est notamment marqué pour les oléagineux, avec des entreprises qui ont vu leurs exportations vers la Russie limitées par des problèmes administratifs accrus par l'épidémie.

Les entreprises semencières font aussi face à des suppléments de charges. D'après l'enquête, 93 % signalent des frais liés à la protection des salariés qui peuvent représenter plus de 200 000 euros. 43 % connaissent des surcoûts en ressources humaines, liés au remplacement des arrêts de travail, avec la moitié des entreprises ayant dû faire appel à de la main-d'œuvre exceptionnelle. 32 % subissent des charges supplémentaires côté approvisionnement et logistique, qui se traduisent par une augmentation de 1 % à 25 % par rapport au budget prévu.

Parmi les attentes exprimées par les entreprises figure le maintien du Crédit impôt recherche (CIR). Un dispositif que le président Claude Tabel juge « essentiel » pour soutenir l'innovation variétale. L'UFS plaide aussi en faveur d'« une réglementation adaptée » vis-à-vis des OGM, permettant d'utiliser toute la « boîte à outils » des semenciers, notamment les nouvelles techniques d'amélioration végétale (dites NBT).

JCD

## EN BREF...

**Sucre : les craintes des industriels européens face au Green deal**

La transition vers des systèmes de production plus durable opérée dans le cadre des stratégies « de la ferme à la table » et « biodiversité » « doit être bien calibrée afin de ne pas laisser les secteurs derrière ou créer des frustrations », prévient le Comité européen des fabricants de sucre (CEFS) dans un papier de position publié le 1<sup>er</sup> juillet. Pour atteindre les objectifs fixés de manière réaliste toute action de l'UE doit être fondée sur la science et s'appuyant sur des preuves solides d'un point de vue environnemental, social, nutritionnel mais aussi économique et sur des évaluations d'impact appropriées et bénéficier de fonds appropriés pour la mise en œuvre des politiques de transition, souligne le CEFS. Les fabricants de sucre de l'UE espèrent notamment que les résultats de l'étude de la Commission sur le potentiel des nouvelles biotechnologies (NBT) « conduiront enfin à un cadre réglementaire approprié ». Ils considèrent par ailleurs que l'objectif fixé d'atteindre au moins 25 % de surfaces agricoles en agriculture biologique est irréaliste et s'avérera contre-productif. Le CEFS se dit également préoccupé par la fixation éventuelle de limites maximales de sucre dans les aliments. Il demande enfin que les conditions de concurrence soient équitables sur le marché mondial en s'attaquant « aux distorsions du commerce international et aux aides gouvernementales déloyales » qui faussent les échanges.

**Covid-19 : l'Areflh salue les mesures exceptionnelles de l'UE pour les fruits et légumes**

L'assemblée des régions européennes fruitières, légumières et horticoles (Areflh) « se félicite » des mesures exceptionnelles de soutien adoptées le 7 juillet par la Commission européenne, dans un communiqué le 8 juillet. L'exécutif européen a en effet accepté d'augmenter la contribution de l'UE de 50 à 70 % pour la mise en œuvre des programmes opérationnels du secteur des fruits et légumes. Une mesure vivement demandée par l'Areflh qui aura finalement obtenu gain de cause. Cela « permettra d'éviter que les producteurs de l'UE ne perdent des fonds communautaires pour des raisons imputables à la pandémie de coronavirus », explique l'assemblée dans le communiqué. L'Areflh rappelle aussi les autres « mesures clés » demandées, et obtenues, pour aider les producteurs à faire face aux perturbations de marché et aux pénuries de main-d'œuvre liées à l'épidémie de Covid-19. Parmi celles-ci : des dérogations de contrôle sur les opérations de retrait, une « dérogation temporaire à la limite d'un tiers des dépenses pour les mesures de prévention et de gestion des risques dans le cadre des programmes opérationnels », un assouplissement des règles sur les modalités de demandes d'aides et sur les mesures de non-récolte et de récolte en vert, une dérogation sur l'utilisation du fonds opérationnel, et plusieurs dérogations sur le programme européen de distribution de fruits et légumes à l'école.

**Un essai sur blé** montre que les engrais à base d'urine et ceux de synthèse ont un potentiel fertilisant similaire

## Fertilisation : la valorisation des urines humaines fait son chemin

L'Institut Paris Région a diffusé le 2 juillet une note proposant de valoriser l'azote et le phosphore des urines « pour une meilleure sécurité écologique et alimentaire ». « A travers le monde, en France (...) des acteurs s'engagent dans cette voie », met en lumière l'agence d'urbanisme et de l'environnement.

L'enjeu est multiple. « Dans la quête de ressources renouvelables, l'azote et le phosphore, composants essentiels du métabolisme humain, passent sous les radars, souligne la note. La pénurie prévisible de ces ressources semble occultée, auprès du grand public et des décideurs politiques, par d'autres sujets d'économie circulaire et de sobriété (énergie, matériaux de construction...) pour lesquels les solutions imaginées semblent moins taboues que la valorisation en engrais des excréta humains. »

Des expérimentations de collecte et de valorisation montrent la voie. En Suisse, les urines d'un centre de recherche servent à produire un engrais, le premier au monde à être homologué. Plusieurs initiatives voient le jour depuis une dizaine d'années dans l'Hexagone. Cela concerne une école primaire du Gers équipée de toilettes sèches séparatives et d'urinoirs secs dès 2012, relève notamment l'Institut Paris Région. Dans le cadre du programme « Eau et Climat 2019-24 », l'Agence de l'eau Seine-Normandie subventionne jusqu'à 80 % les projets collectifs de séparation à la source de l'urine.

« Du point de vue agronomique, un essai d'épandage sur une parcelle de blé panifiable du plateau de Saclay, mené en 2019 par le programme Ocapi <sup>(1)</sup> et l'Inrae, a montré un potentiel fertilisant similaire entre les engrais naturels à base d'urine et les engrais de synthèse », poursuit la note. Or la fabrication de ces derniers, à partir de gaz naturel fossile pour ce qui est de l'azote, apparaît énergivore et fortement émissive de gaz à effet de serre. Quant au phosphore, il est extrait de mines fossiles, principalement à l'étranger. « Il s'agit également de réduire la consommation d'eau, l'eutrophisation des milieux aquatiques, et les implications financières et environnementales des procédés d'assainissement », ajoutent les auteurs pour qui la valorisation des nutriments extraits des urines constitue un véritable changement de paradigme.

**JCD**

*(1) Le programme de recherche Ocapi est porté par le laboratoire commun de l'École des Ponts ParisTech, l'Université Paris-Est Créteil et AgroParisTech*



# Biométhane : les éleveurs probablement épargnés des baisses de tarif d'achat

**Les producteurs de biométhane qui méthaniseront principalement des effluents d'élevage seront épargnés des baisses de tarif d'achat du biométhane, croit-on savoir à l'association France gaz renouvelables (FRG), en prévision de décisions sur les tarifs qui devraient être publiées dans le courant de l'été par le ministère de la Transition écologique. Ces nouveaux tarifs sont un des éléments qui préparent la refonte du système du biométhane, à venir dans les prochains mois.**

**C**omme les professionnels de la méthanisation s'y attendent et comme le disent les opérateurs du gaz, les tarifs d'achat du biométhane à venir baisseront, mais peu, voire pas du tout pour les producteurs de biométhane qui utilisent comme matière première des effluents d'élevage. L'objectif est de relocaliser les installations de méthanisation dans les régions d'élevage et de faciliter cette valorisation des encombrantes déjections du bétail. « *Les baisses de tarifs devraient être évitées chez les producteurs de biométhane dont 60 % ou plus des intrants sont des effluents d'élevage* », évoque Jean Lemaistre, secrétaire général de FRG. Mais en dehors de cette catégorie de producteurs de biométhane, le tarif subirait une première marche descendante de 5 à 10 % dès cette année, et se poursuivrait par des marches de -2 % par an les années suivantes.

Les professionnels de la méthanisation notent que, dans l'Ouest en tout cas, la plupart des projets de méthanisation qui se sont montés ces dernières années traitent majoritairement des effluents, à hauteur de plus de 60 % de leurs matières premières. Les producteurs de biométhane sont à plus des trois quarts des agriculteurs, mais ils peuvent être aussi des stations d'épuration, des centres de traitement de déchets, des industries agroalimentaires, papetières ou chimiques.

## **Seuls les plus gros opérateurs gaziers auront une obligation d'achat**

Un autre volet de cette refonte du régime du biométhane est en train de se dessiner à propos d'une définition plus précise l'obligation d'achat qui incombe aux opérateurs gaziers. Un décret du 25 juin paru au Journal officiel du 28 instaure une obligation d'achat de biométhane aux producteurs par les fournisseurs de gaz qui représentent plus de 10 % de la consommation nationale de gaz fossile.

L'obligation d'achat existait déjà avant ce décret, afin que les producteurs soient assurés de trouver un débouché à leur biométhane, mais elle n'était pas ciblée sur les fournisseurs de gaz les plus importants. Les professionnels s'accordent à dire que ce décret d'obligation d'achat par les opérateurs les plus importants ne changera pas grand-chose pour le producteur.

**Une profonde refonte** du cadre du biométhane se prépare

## Le régime des garanties d'origine : décryptage

Les garanties d'origine sont des attestations de traçabilité d'énergie verte, prouvant que le volume de gaz livré au consommateur est équivalent au biométhane payé par le fournisseur. Elles sont générées par les producteurs quand ils injectent du biométhane dans le réseau du gaz. Le producteur vend son biométhane au fournisseur auxquelles sont associés des GO pour que celui-ci valorise une offre de gaz vert. Dans le régime actuel, et ce jusqu'au 8 novembre prochain, les GO générées par les producteurs sont récupérées par les fournisseurs gaziers lorsqu'ils achètent le biométhane. Ce régime sera valable tout au long de la durée des contrats, qui sont de 15 ans. À partir du 9 novembre, les GO issues des contrats seront préemptées par l'État, qui les vendra aux enchères, entre autres aux fournisseurs de gaz. Les deux régimes coexisteront donc le temps de la durée des contrats. Le prix moyen d'une garantie d'origine est actuellement de moins de 10 € le mégawatt-heure.

### Éviter que des producteurs se retrouvent au bord de la route

Le maintien d'une obligation d'achat est d'autant plus nécessaire depuis le changement de régime des garanties d'origine (biométhane, voir encadré). Désormais, ces garanties seront préemptées par l'État puis vendues aux enchères. Auparavant elles étaient récupérées par les fournisseurs via les contrats d'achat de biométhane auprès des producteurs. Les grands acheteurs gaz, qui sont moins tournés que d'autres vers l'approvisionnement local, n'auront plus d'intérêt à contractualiser avec les producteurs de biométhane ; en effet, acheter du biométhane sans GO reviendra au même qu'acheter directement du gaz naturel sur le marché de gros, avec en plus des contraintes administratives et de trésorerie.

C'est donc pour que les producteurs soient sûrs de ne pas se trouver au bord de la route, que l'État a instauré une obligation d'achat de dernier recours. De toute façon, l'État compense au fournisseur le surcoût du biométhane par rapport au gaz naturel, plus les frais administratifs. Actuellement le prix du gaz sur le marché est de 5-6 € le mégawatt-heure. Il est très fluctuant. Le tarif d'achat aux producteurs de biométhane est de 90 € à 120-130 € le mégawatt-heure. **MN**

### EN BREF...

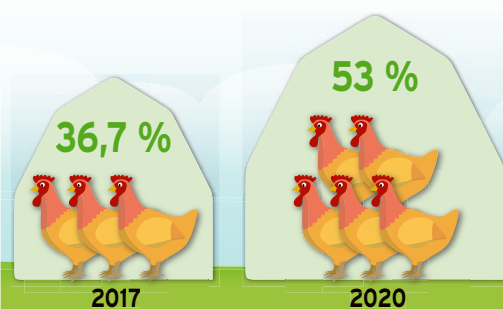
#### **Biocarburants : la Croatie sommée de mettre pleinement en œuvre les critères de durabilité**

La Commission européenne a adressé, le 2 juillet, à la Croatie un avis motivé – deuxième phase de la procédure d'infraction de l'UE – lui reprochant de ne pas avoir pleinement transposé les règles de la directive sur la durabilité des biocarburants dans sa législation nationale, en particulier celles visant à réduire le risque de changement indirect d'affectation des sols (Iluc). Cette directive a été adoptée en septembre 2015, les États membres devaient la transposer et communiquer à la Commission les mesures nationales mise en place avant le 10 septembre 2017. Zagreb dispose à présent d'un délai de trois mois pour répondre aux préoccupations soulevées sans quoi la Commission pourrait décider de porter l'affaire devant la Cour de Justice de l'UE.

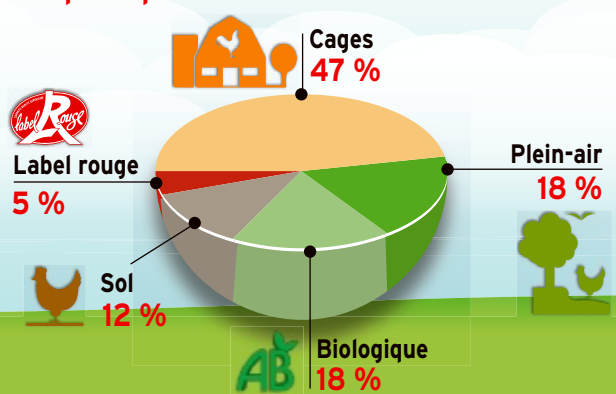
LE GRAPHIQUE

# Plus d'une poule pondeuse sur deux est élevée en plein air

**Évolution de la part de poules élevées en alternatif (bio, sol, plein-air et label rouge) en France**



**Répartition des modes d'élevages de poules pondeuses en France en 2020**



Source : CNPO - Infographie : Réussir-Agra.

La filière des œufs a atteint cette année son objectif de 50 % de poules élevées en système alternatif, avec deux ans d'avance, annonce le 3 juillet le CNPO (interprofession) dans un communiqué. « Aujourd'hui, 53 % des poules sont élevées dans des élevages au sol, en plein air, dont Label rouge, ou en bio », affirme le CNPO, qui se base sur un calcul de l'Itavi. L'institut technique a utilisé les données de la DGAL (ministère) et de l'Agence bio. Dans le détail, 47 % des poules françaises sont élevées en cages, 18 % en bio et autant en plein air, 12 % en sol et 5 % en Label rouge. Les œufs alternatifs sont toujours

les « moteurs de la consommation des ménages », constate l'interprofession. Une tendance qui s'est vérifiée pendant le confinement, avec l'explosion des ventes d'œufs issus de poules au sol (+246 % en volume sur les quatre premiers mois de 2020) et d'importantes progressions pour les autres catégories alternatives. Les œufs, qui comptaient parmi les produits surconsommés pendant le confinement, poursuivent sur une tendance positive après le déconfinement. Sur la période du 11 mai au 7 juin, les ventes d'œufs en grande distribution ont progressé de 16 % par rapport à 2019.

EN CHIFFRES

**25,9 Mt**

L'UE affiche en céréales une balance commerciale excédentaire de 25,9 Mt en 2019-20, contre seulement 2 Mt en 2018-19. Les importations fléchissent à 23,5 Mt (dont 18,7 Mt de maïs), les exportations grimpent à 49,5 Mt (dont 33,4 Mt de blé tendre, 7 Mt d'orges).

**+0,5 %**

Le groupement des producteurs de pommes de terre du Nord-Ouest européen (NEPG) a signalé le 7 juillet une « légère augmentation » des emblavements, à 621 148 ha (+0,5 %). Celle-ci intervient principalement en Allemagne (+2 %, à 189 700 ha) et en France (+1,4 %, à 154 900 ha). Un chiffrage à relativiser vu l'absence d'estimation pour la Grande-Bretagne.

# BULLETIN D'ABONNEMENT



Le média de veille de l'économie et des politiques agricoles

www.agra.fr

## AGRA PRESSE

### Le média de veille de l'économie et des politiques agricoles.

« Agra Presse, ce sont les politiques et l'économie agricoles françaises et mondiales analysées chaque semaine. »



Retrouvez chaque semaine en version papier ou numérique votre veille agroéconomique.



49 n°  
PAR AN

Deux ans d'archivage numérique de votre publication !

Plus rapide et consultable depuis tous les supports sur votre kiosque en ligne !

### Nos engagements

- ✓ Une **veille efficace** de toute l'actualité agroéconomique
- ✓ Un **accès complet** au site internet
- ✓ Des **invitations** privilèges aux événements AGRA

Retrouvez-nous sur [www.agra.fr](http://www.agra.fr)

A renvoyer à : AGRA Service abonnement - 1 rue Léopold Sédar Senghor - 14460 COLOMBELLES

**OUI**, je m'abonne pour **1 an** et je choisis une offre ci-dessous :

AGRA PRESSE	
<input type="checkbox"/> PAPIER	<input type="checkbox"/> NUMÉRIQUE
FRANCE Métropolitaine	2224€ <sup>HT</sup> (2270,70€ <sup> TTC</sup> )
Autres pays, nous consulter	

### MES COORDONNÉES

Nom  Prénom   
Société  Adresse   
Code postal  Ville   
Pays   
Tél.  Port   
E-mail  (obligatoire pour la version numérique)  
Fonction   
SIRET   
Code APE  N° TVA intra

## AGRA PRESSE

### RÈGLEMENT

Je règle par :

- Chèque à l'ordre de AGRA
- Virement (voir ci-dessous)  
**Domiciliation bancaire** CCM-CADP-CAEN  
**BIC** CMCIFR2A  
**IBAN** FR76 1027 8021 0100 0204 1580 318

Je souhaite recevoir une facture par mail :

Mail :

Date et signature obligatoires :

**AGRA**  
Découvrez nos publications !

**AGRA ALIMENTATION**

**AGRA EUROPE**

**AGRA [FIL]**

**AGRA 'UP** L'actu des start-up !

**AGRA [LIVE]**



TVA à 2,1% pour la France métropolitaine. Version numérique monoposte non transférable. L'adresse email de réception de la publication doit être une adresse professionnelle individuelle (les adresses de type générique ou alias seront refusées, sauf autorisation exceptionnelle de AGRA). Les informations recueillies ci-dessus sont enregistrées dans un fichier informatisé par AGRA pour permettre la gestion de votre abonnement et vous adresser des contenus adaptés à votre activité par AGRA ou ses partenaires. Elles sont destinées aux services administratifs et marketing de AGRA. Conformément à la réglementation Européenne, vous pouvez exercer vos droits sur les données vous concernant en contactant le DPO de AGRA par email ([dpo@agra.fr](mailto:dpo@agra.fr)) ou par courrier à l'adresse de AGRA ci-dessus. Si vous ne souhaitez pas recevoir les offres de nos partenaires, cochez cette case

Une question ? Contactez-nous : [service.abonnement@agra.fr](mailto:service.abonnement@agra.fr) - Tél. 02 31 35 87 28